Rapport de gestion 2011 • 2012

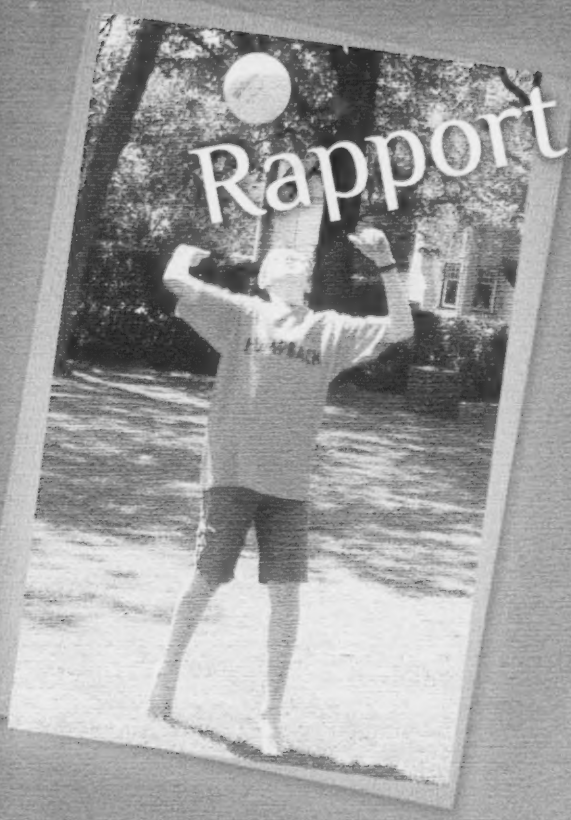

Centre jeunesse
du Bas-Saint-Laurent

Nous tenons à remercier le personnel pour les photos.

Adopté par le conseil d'administration
12 juin 2012.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec – Bibliothèque du Canada
ISBN : 2-9804711-4-3

Table des matières

2 Présentation de l'établissement
6 Message du président et de la directrice générale
9 Principales réalisations 2011-2012 des Orientations stratégiques 2008-2012
11 Résultats de l'entente de gestion et d'imputabilité
13 Stratégies d'action jeunesse 2009-2014
15 Activités de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services
16 Activités du comité de vigilance et de la qualité
17 Activités du comité des usagers
19 Activités du conseil multidisciplinaire
21 Prestation sécuritaire de santé et de services sociaux
21 Activités du comité de gestion des risques
24 Mesures de contrôle exceptionnelles
26 Rapport soumis à l'Agence
28 Résultats de l'offre de service
28 Réception et traitement des signalements
28 Problématiques retenues
29 Provenance des signalements
30 Évaluations
31 Application des mesures
31 Intensité des services à l'application des mesures
33 Révision
33 Évaluations psychologiques
33 Expertises psychosociales à la Cour supérieure
34 Jeunes contrevenants (LSJPA)
36 Adoption
36 Antécédents et retrouvailles
37 Familles d'accueil
38 Tutelle subventionnée
38 Unités de vie
39 Ressources intermédiaires
39 Évaluation de la satisfaction de la clientèle
40 Programmes
40 L'Aire de vie familiale
41 Autres programmes spécialisés
42 Qualification des jeunes présenté par MRC
42 S'occuper des enfants (SOCEN)
43 Services juridiques
44 Droits des usagers
44 Accès à l'information
45 Activités de communication
46 Activités des ressources humaines
48 Santé et sécurité au travail
50 Reconnaissance
51 États financiers
59 Installations et responsables au 31 mars 2012
60 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
63 Fondation du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

Présentation de l'établissement

Notre mission

Dans la région du Bas-Saint-Laurent,
le Centre jeunesse a pour finalité :

« D'assurer à chaque enfant abusé, négligé ou abandonné un milieu de vie stable, qui le protège et favorise son développement.
C'est également de développer les habiletés personnelles et sociales et la capacité des jeunes aux prises avec des troubles de comportement ou des agirs délinquants à s'adapter et à intégrer de façon responsable leur milieu. »

> **Nos responsabilités consistent à :**

- Assurer la sécurité et le développement de l'enfant;
- Accompagner l'adolescent dans le développement de ses capacités, de son autonomie et dans sa démarche de responsabilisation;
- Supporter les parents dans leurs responsabilités de soigner, d'entretenir et d'éduquer l'enfant et l'adolescent;
- Assurer à l'enfant, qui présente des problématiques multiples, l'octroi de services par les établissements compétents.

Nos mandats

Le Centre jeunesse offre, aux jeunes âgés entre 0 et 18 ans et à leur famille, des services psychosociaux et de réadaptation requis par leur situation en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et certaines dispositions du *Code civil*.

> **Les services offerts sont :**

- l'urgence sociale 24 heures par jour et 7 jours par semaine;
- le placement d'enfants en milieu substitut;
- l'adoption régulière et internationale;
- l'expertise à la Cour supérieure sur la garde d'enfants;
- la recherche d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles;
- la probation;
- l'adaptation ou la réadaptation et l'intégration sociale aux jeunes qui présentent des difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, en milieu naturel, en famille d'accueil et en unité de vie.

L'organisation des services

Elle a pour but de faciliter une pratique professionnelle axée sur le milieu de l'enfant, privilégiant la coordination de nos activités avec les partenaires des communautés et misant sur le travail d'équipe et l'interdisciplinarité.

Les équipes locales offrent des services d'évaluation et d'orientation en protection de la jeunesse, des services psychosociaux et de réadaptation. Ces équipes sont assistées par le personnel de bureau.

Les équipes régionales offrent des programmes et des activités cliniques à l'ensemble de la clientèle de la région :

- Des services de la centrale de signalements, de la révision en protection de la jeunesse, de l'adoption, de l'urgence sociale (service 24/7), des services aux jeunes contrevenants, de l'équipe en santé mentale et des services à l'hébergement par un réseau de familles d'accueil et de ressources intermédiaires;
- La consultation et l'évaluation psychologiques, l'évaluation psychosociale à la Cour supérieure, la recherche d'antécédents sociobiologiques et les retrouvailles;
- Les programmes de réadaptation aux jeunes séjournant dans les unités de vie ou dans les ressources intermédiaires en concertation avec les intervenants des équipes locales.

Notre vision

Le Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent a les aspirations suivantes :

- Les enfants ayant reçu nos services vivront dans un environnement sécuritaire, sans abus et sans négligence, au sein d'une famille permanente;
- Les enfants ayant reçu nos services seront en mesure de développer des liens constructifs avec leurs réseaux familial et social. Ils poursuivront leur développement en s'outillant ou en se scolarisant, obtenant ainsi des compétences et des qualifications assurant leur autonomie et leur participation dans la société;
- Les parents ayant reçu nos services auront repris confiance en leurs capacités éducatives et, par leurs comportements, préviendront la répétition des problèmes transgénérationnels;
- Les parents désireront de l'aide et seront accompagnés afin qu'ils assument leurs responsabilités parentales et ainsi garantir une réponse aux besoins de sécurité et de développement de l'enfant;
- Les partenaires de la communauté, à la suite d'actions concertées auprès de l'enfant et de sa famille, partageront les objectifs d'assurer la sécurité, le développement ainsi que la santé des enfants et collaboreront à leur atteinte;
- Les partenaires seront informés de nos services et de nos programmes d'intervention et solliciteront notre appui afin d'améliorer la situation des jeunes.

La structure organisationnelle au 31 mars 2012

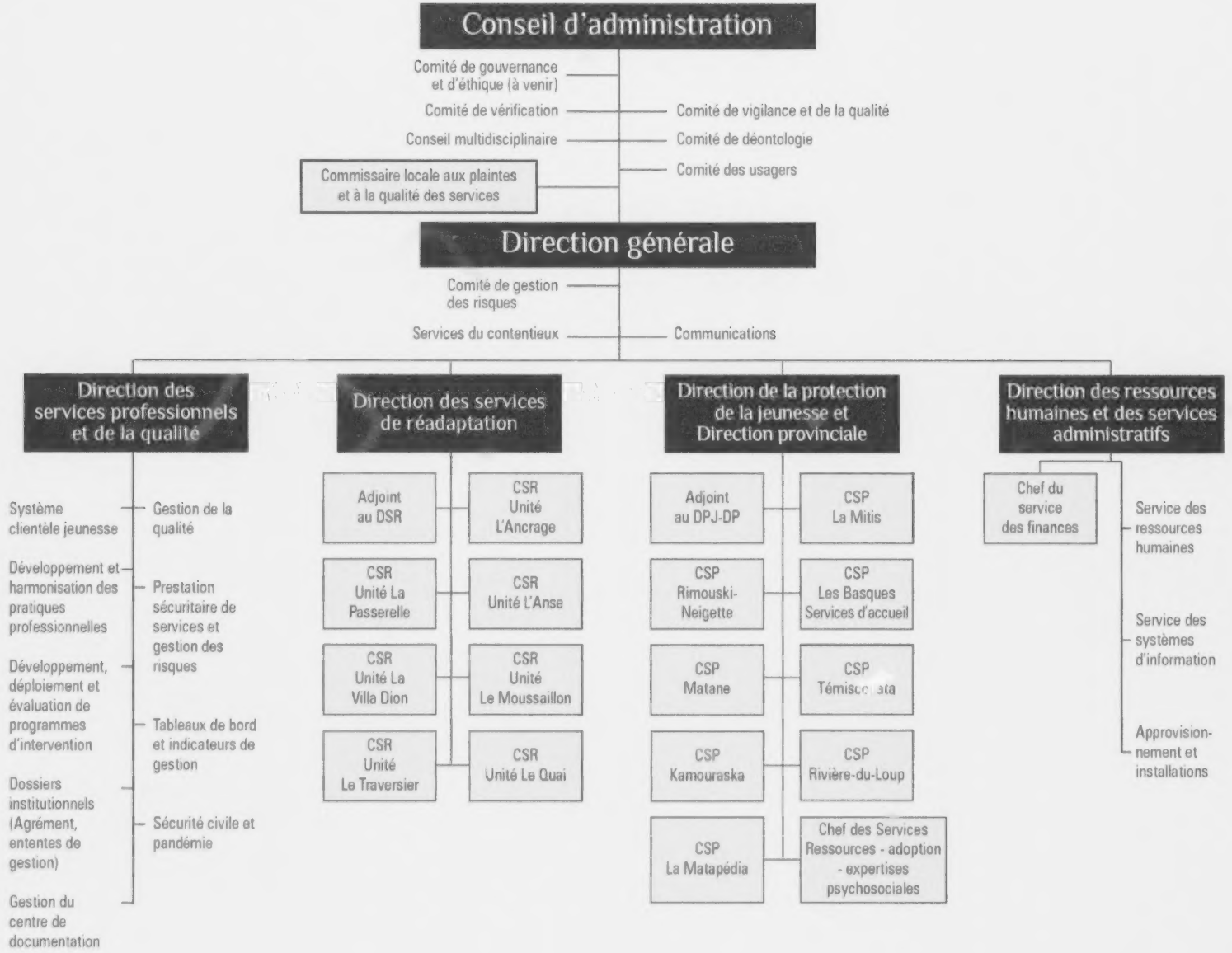

Ressources humaines

Effectifs au 31 mars 2012

	Nombre de personnes	Nombre de postes ETC	Postes ETC vacants
Effectif cadre à temps complet	25	24	-
Effectif cadre à temps partiel	1[1]	-	-
Effectif visé par la stabilité d'emploi	-	-	-
Effectif régulier à temps complet	171	171	7
Effectif régulier à temps partiel	71	55,15	6,23
Effectif visé par la sécurité d'emploi	-	-	-
Personnel occasionnel (non-détenteur de poste)	131	102,7	-
	399	**352,85**	**13,23**

Mouvements de main-d'oeuvre[2]

	2011-2012	2010-2011
Embauches	50	66
Départs	58	57
Nombre de postes affichés	56	27

Développement

Somme investie en formation	390 422 $	416 624 $

Relations de travail

Griefs déposés	3	1
Griefs réglés	3	3
Mandats d'arbitrage reçus	2	1

[1] Le poste de commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services est à raison de 2 jours par semaine.
[2] Données au 31 mars 2012.

Message du président et de la directrice générale

Le rapport de gestion 2011-2012 du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent dresse un bilan des réalisations et des résultats :

- **De l'entente de gestion et d'imputabilité intervenue entre le Centre jeunesse et l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent;**
- **Du plan d'action annuel adopté par le comité de direction et entériné par le conseil d'administration;**
- **De la prestation des services offerts aux enfants et à leur famille.**

Il met également en relief les faits saillants et les priorités issues des orientations stratégiques. Parmi ceux-ci, soulignons :

> La composition du conseil d'administration : une assise solide

Au cours de la dernière année, le processus visant la nomination des membres du conseil d'administration pour un mandat de quatre ans, conformément aux dispositions législatives, a été complété. Différentes activités ont été réalisées dans le cadre de cette démarche, notamment, la détermination du profil de compétences et d'expertise des membres nommés ou cooptés, la mise à jour du règlement de régie interne, l'actualisation du programme d'accueil et d'intégration ainsi que la formation des membres. L'élection d'un nouveau conseil d'administration est une étape importante pour un établissement, et c'est avec fierté que nous poursuivons la tradition. Nous pouvons compter sur des personnes de passion et d'engagement qui mettent leurs compétences et leur expérience à la disposition des enfants et des familles de la région.

> La réorganisation des services destinés aux familles d'accueil : un exercice rigoureux et de courage

La révision de l'offre des services s'inscrit dans le cadre de la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant*, de l'actualisation de certaines mesures du plan d'efficience clinique de l'établissement et de l'information issue de la démarche d'agrément. Cet exercice a conduit à l'implantation de changements considérables dans les domaines de la gestion administrative, de l'organisation du travail et de la formalisation des processus cliniques et administratifs. C'est un dossier majeur qui contribue à assurer des services de qualité aux enfants et aux ressources d'accueil. Nous saluons le travail remarquable des intervenants de ce secteur, de la Direction de la protection de la jeunesse ainsi que de la Direction des services professionnels et de la qualité.

> Le processus en vue de la certification de la norme « Entreprise en santé » : des actions et des résultats prometteurs

Le fait d'investir pour la santé et le bien-être de notre personnel qui, à chaque jour, intervient de près ou de loin auprès des enfants, est incontournable lorsque l'on vise des services de qualité. Dans cet esprit, nous avons effectué des sondages situant les besoins du personnel, mis en place des groupes permettant d'identifier les axes d'intervention et de cibler les actions. Les résultats et la mobilisation des membres de l'organisation (76 %) sont éloquents et témoignent de l'intérêt manifeste envers le maintien et l'amélioration de la santé des employés. C'est avec cette conviction et forts de nos avancées que nous maintiendrons le cap.

> L'enrichissement des services aux enfants et à leur famille : ensemble avec le personnel et les partenaires

Dans la production des travaux visant à encadrer la pratique bénévole, une entente de partenariat avec les centres d'action bénévole est intervenue. Il en résultera, sans aucun doute, un enrichissement des services. Le dicton qui dit « *Seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin* », prend ici toute sa signification!

> Les plans de mesures d'efficience administrative et clinique : une voie incontournable

La cible financière de 428 544 $ de la loi 100 pour les exercices 2010-2014 est en voie de réalisation, le Centre jeunesse ayant atteint le montant de 274 509 $ en 2010-2012. Quant à l'objectif d'optimisation des services, un montant de 79 265 $ a été récupéré en révisant l'organisation des services sur la base de l'efficience et de l'efficacité. Les plans élaborés contribuent à ces résultats. Ce sont des exercices d'envergure qui réclament la mobilisation de tous les membres de l'organisation et l'accompagnement soutenu du conseil d'administration. Les gestionnaires et les équipes méritent notre gratitude car leur concours est inestimable dans le maintien de services de qualité. Nous les remercions sincèrement.

Perspectives 2012-2013

Les *Orientations stratégiques 2008-2012* devant se compléter cette année, il importe d'apprécier le chemin parcouru. Dans cette visée, nous produirons un bilan faisant état des résultats et des réalisations qui portera un regard sur le travail effectué et sur l'évolution de l'établissement. Il est bon de faire le point avec le personnel et les membres du conseil d'administration sur la réalisation de nos engagements, sur la qualité de notre vision et sur la valeur ajoutée à nos services. Il s'agit d'une étape importante du processus de planification.

L'exercice de planification conduisant à l'adoption des *Orientations stratégiques 2013-2017* tiendra compte de l'analyse de notre environnement, de l'évaluation des besoins de notre clientèle, de l'identification des enjeux et des défis de l'organisation, ainsi que des propositions reçues, lors des consultations, en regard des stratégies et des moyens à employer. Il se terminera par une vaste consultation à l'interne et auprès de nos partenaires. Bien que cette démarche soit d'envergure, elle demeure néanmoins passionnante, puisqu'elle orientera l'avenir des services en vue du bien-être des enfants, des jeunes et des familles de notre région.

Le renouvellement de notre certificat d'agrément sera également au coeur de nos préoccupations. Il s'agit d'une troisième démarche à laquelle nous sommes conviés et qui enrichira notre exercice de planification stratégique.

Enfin, nous mettrons en place différents moyens issus de nos orientations qui, notamment, contribueront au recrutement et à la rétention de notre personnel, des défis continus.

Remerciements

Au terme de cette année bien remplie, nous tenons à remercier sincèrement tout notre personnel et tous les gestionnaires du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent ainsi que nos ressources d'accueil. Leur engagement, leur fierté et leurs compétences sont, sans contredit, les facteurs déterminants de nos réalisations. Nous vous en sommes extrêmement reconnaissants.

Il est également important de souligner la contribution des différents comités aux multiples travaux réalisés : le comité des usagers, le conseil multidisciplinaire, le comité de vigilance et de la qualité, le comité de vérification ainsi que le comité de gestion des risques et de la qualité.

Nous adressons nos remerciements à nos partenaires pour leur appui et leur contribution à l'offre de service destinée aux enfants et à leur famille. À cet égard, nous en profitons pour saluer chaleureusement les membres de la Fondation du Centre jeunesse. Nous sommes fiers d'unir nos forces à celles de la Fondation pour assurer aux jeunes différentes opportunités favorisant leur développement.

Il convient, en terminant, de souligner l'implication remarquable et le soutien indéfectible des membres de notre conseil d'administration. Leur respect à l'endroit du travail des professionnels et des membres du personnel, leur conviction à la cause des enfants et des jeunes ainsi que leur croyance aux bénéfices du partenariat sont indéniables. Merci de nous aider à prendre des décisions éclairées, qui assurent des services de qualité aux enfants, aux jeunes et à leur famille!

Le président,

Anselme Gagné

La directrice générale,

Marie-Sylvie Bêche

Membres du conseil d'administration

Marie-Sylvie Bêche
Collège électoral : Directrice générale

Nathalie Lavoie
Collège électoral : Conseil multidisciplinaire

Robert Lévesque
Collège électoral : Conseil multidisciplinaire

Élisabeth-Anne Marchand
Collège électoral : Conseil multidisciplinaire

Anselme Gagné
Collège électoral : Population

Marie Gaudreau
Collège électoral : Population

Ève Bélanger
Collège électoral : Fondation

Francis Ouellet
Collège électoral : Comité des usagers

Guy Tardif
Collège électoral : Comité des usagers

Frédéric Jacob
Collège électoral : Personnel non clinique

Kathleen Bouffard
Collège électoral : Cooptation

Danielle Chapados
Collège électoral : Cooptation

Louise Chénard
Collège électoral : Cooptation

Monique Potvin
Collège électoral : Cooptation

Patrick Roy
Collège électoral : Cooptation

Roch Rousseau
Collège électoral : Cooptation

Sylvain Dionne
Collège électoral : Désigné par l'ASSS

Gérald Wafer
Collège électoral : Désigné par l'ASSS

Comité administratif

Anselme Gagné, président
Gérald Wafer, vice-président
Sylvain Dionne, administrateur
Marie-Sylvie Bêche, secrétaire

Comité de vérification

Gérald Wafer, président
Sylvain Dionne, vice-président
Marie Gaudreau, administratrice

Comité de vigilance et de la qualité

Louise Chénard, présidente
Marie-Sylvie Bêche, secrétaire
Claudette Belzile, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services
Ève Bélanger, fondation
Francis Ouellet, comité des usagers

Comité de déontologie

Kathleen Bouffard, membre permanent
Robert Lévesque, membre permanent
Roch Rousseau, membre permanent
Frédéric Jacob, membre substitut
Guy Tardif, membre substitut

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration qui ont quitté au cours de la dernière année : **Anny Béland, Mélanie Desrochers, Nancy Roussel, Jacques Breton et Jean-Nil Thériault**

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent* est transcrit intégralement aux pages 60 et suivantes du présent rapport. Pour l'année 2011-2012, aucun manquement à ce code n'a été signalé.

Principales réalisations 2011-2012 des Orientations stratégiques 2008-2012

Orientation : ***Bonifier l'offre de service en fonction de l'évolution des besoins des jeunes et miser sur la stabilité du milieu de vie de l'enfant***

Buts recherchés	Résultats
Consolider, développer et actualiser des programmes d'intervention spécialisés	**Programme d'intervention en négligence « L'En*Train* »** (Offre de service – Programme-services Jeunes en difficulté) MRC de La Matapédia 20 familles ont été rejointes par le Centre jeunesse et le centre de santé et des services sociaux. Ainsi, en 2011-2012, 28 parents ont bénéficié du programme traitant la situation de 34 enfants. Des collaborations sont établies pour enrichir le soutien aux parents avec le concours de l'organisme « Les grands amis ». MRC du Kamouraska Le déploiement est en cours, et 8 familles participeront aux activités au cours de l'automne. MRC des Basques, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et de La Mitis Les activités d'appropriation du programme et la planification du déploiement sont au coeur des actions. Grâce au soutien de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, des centres de santé et des services sociaux et des intervenants du Centre jeunesse, les familles et les enfants de la région bénéficient d'une offre de service concertée, comprenant des activités diversifiées. **Programme qualification des jeunes (PQJ)** Dans le cadre de la *Stratégie d'action jeunesse*, un troisième poste d'éducateur s'est ajouté en juillet 2011 et un quatrième en janvier 2012, permettant d'améliorer l'accessibilité et d'assister une quarantaine de jeunes. **La pratique sur l'attachement** Les unités de vie Le Moussaillon, La Passerelle, La Villa Dion et L'Anse appliquent, dans leur intervention quotidienne, les notions inhérentes à l'attachement. Ces unités participent à la recherche « *Pour une pratique centrée sur la théorie de l'attachement* ». Des actions sont entreprises afin de déployer, au sein de l'établissement, le cadre de référence sur l'attachement conçu par l'Association des centres jeunesse du Québec. Plusieurs programmes d'intervention seront revus à la lumière de ces orientations, considérant les impacts de l'attachement sur les comportements des jeunes. **Offre de service pour les jeunes âgés de 15 ans et demi à 18 ans** L'offre de service révisée destinée aux jeunes de 15 ans et demi à 18 ans s'est traduite par l'évaluation, selon les meilleures pratiques, de l'autonomie de 37 jeunes en famille d'accueil et de 41 jeunes résidant dans leur famille. La contribution des éducateurs en milieu naturel fait l'objet d'un cadre précisant, notamment, le mandat de réadaptation.
Consolider l'utilisation des protocoles d'intervention clinique	Au cours de la dernière année, la Direction de la protection de la jeunesse s'est affairée à produire un guide soutenant la pratique des professionnels intervenant auprès des jeunes contrevenants.

Orientation : *Favoriser, au sein des milieux de travail, la présence d'un personnel confiant, compétent, engagé et reconnu*

Buts recherchés	Résultats
Doter l'établissement d'un cadre orientant l'organisation de la recherche, de l'enseignement et des pratiques de pointe	Deux règlements formalisent nos orientations en matière de recherche et d'enseignement. Le transfert des connaissances est un volet privilégié. (Plan d'amélioration 2010-2013 – Agrément)
Mettre en place un programme de supervision des stagiaires	Parmi les activités réalisées, soulignons l'accréditation, par l'Université du Québec à Rimouski, de quinze employés du Centre jeunesse à titre de superviseurs de stage.
Assurer une rétroaction continue aux employés sur leur travail ainsi que le développement des compétences	En juin 2011, 301 personnes ont bénéficié de 1551 rencontres de supervision, c'est-à-dire une moyenne de 5 rencontres par personne. Les prochains résultats seront disponibles en juin 2012. Tout indique que tous maintiennent le cap.

Orientation : *Renforcer nos moyens d'information et de communication organisationnelle essentiels à la réalisation de la mission et des buts de l'établissement*

Buts recherchés	Résultats
Disposer d'une information continue en vue d'assurer l'accessibilité, la continuité, la qualité et l'efficience de nos services	La *Recherche portant sur la gestion fondée sur les indicateurs de suivi clinique* (Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill) procure des informations pour les années 2002 à 2011, situant l'efficacité de l'organisation en matière de protection de l'enfance et de la stabilité du milieu de vie du jeune. Mentionnons un taux moyen de resignalements de 11,1 %, et de déplacements de 1,71 %. Ces résultats se comparent à la moyenne québécoise. L'appréciation de la satisfaction de la clientèle à l'endroit des services fait état de données guidant l'amélioration continue de l'organisation. Dans cette finalité, des orientations sur l'évaluation, la diffusion des résultats et le suivi des mesures sont adoptés.

Orientation : **Consolider nos pratiques en matière de prestation sécuritaire des services**

Buts recherchés	Résultats
Assurer une prestation sécuritaire des services	La gestion étroite des fugues introduit la formalisation de façons de faire lorsqu'un jeune quitte sans autorisation sa famille, une ressource d'accueil ou une unité de vie. C'est dans cet esprit qu'a été conçu un cadre de référence portant sur les fugues, les évasions et les libertés illégales ainsi que les procédures afférentes. Le plan de sécurité de l'information comporte différentes mesures, dont une démarche d'analyse des risques des actifs informationnels des différents secteurs d'activité. Cette année, certains actifs de la Direction des services de réadaptation ont fait l'objet de travaux. Après un bilan presque parfait, une mesure en lien avec le courrier interne sera introduite pour assurer la sécurité de l'information de la clientèle. Les résultats sont excellents.

Résultats de l'entente de gestion et d'imputabilité

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT DE GESTION 2011-2012 DE L'ÉTABLISSEMENT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

À titre de directrice générale, j'ai la responsabilité d'assurer la fiabilité des données contenues dans ce rapport annuel de gestion ainsi que des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport de gestion de l'exercice 2011-2012 du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent :

> décrivent fidèlement la mission, les mandats, les responsabilités, les activités et les orientations stratégiques de l'établissement;

> présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;

> présentent les données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

Marie-Sylvie Bèche

Marie-Sylvie Bêche, directrice générale

Fiche de reddition de comptes

Axe	Personnel du réseau et du ministère
	Améliorer la gestion de la présence au travail.

Indicateurs	*Résultats 2010-2011*	*Cibles 2011-2012*	*Résultats 2011-2012*
3.1. Ratio des heures en assurance salaire sur les heures travaillées	4,83 %	4,70 %	6,44 %

Commentaires

> 50 personnes ont bénéficié de l'assurance salaire, comparativement à 56 l'année dernière. Encore cette année, des efforts importants ont été déployés de concert avec les gestionnaires et les employés absents, tels des stratégies de retour et de maintien au travail, des assignations temporaires ainsi qu'un support personnalisé.

> 9,9 % du total des heures sont en lien avec des traitements d'oncologie, comparativement à 4,62 % pour l'année précédente. En 2009-2010, il y en avait 1,79 %. Donc, une augmentation considérable au fil des années.

> 6,3 % des heures sont en lien avec des problématiques musculo-squelettiques, comparativement à 16,61 % pour l'année précédente.

> 58,7 % des heures totales relèvent de problématiques en santé mentale, comparativement à 49,9 % pour l'année précédente.

> 7,2 % des heures totales découlent d'une chirurgie, comparativement à 4,44 % pour l'année précédente.

> 17,9 % des heures totales concernent d'autres raisons médicales, comparativement à 24,43 % pour l'année précédente.

La hausse des heures en assurance salaire peut s'expliquer par l'admissibilité à l'assurance salaire de plusieurs employés en mars 2011, lesquels ont reçu des prestations au cours de la présente année financière.

Enfin, il est important de souligner que les 5 jours obligatoirement payés par l'employeur lors de retraits préventifs sont inclus dans le calcul du taux d'assurance salaire. En 2011-2012, 13 retraits préventifs ont été acceptés comparativement à 10 l'an dernier.

Fiche de reddition de comptes

Axe	Services de deuxième ligne – jeunes et leur famille en difficulté
Objectifs de résultats 2005-2010	Assurer l'accès aux services spécialisés dans les centres jeunesse, offerts en vertu de la LPJ et de la LSJPA, dans un délai moyen d'attente de 12 jours calendrier pour les services d'évaluation en protection de la jeunesse pour tout enfant dont le signalement est retenu et dans un délai moyen d'attente de 30 jours de calendrier pour l'application des mesures en protection de la jeunesse.

Indicateurs	*Résultats 2010-2011*	*Cibles 2011-2012*	*Résultats 2011-2012*
1.6.4 Délai moyen d'attente à l'évaluation à la protection de la jeunesse	10,47	12,00	9,45
1.6.5 Délai moyen d'attente à l'application des mesures en protection de la jeunesse	9,98	30,00	6,61
1.6.7 Délai moyen entre l'ordonnance et la prise en charge par le délégué à la jeunesse en vertu de la LSJPA	0,86	14,00	1,65

Commentaires

Indicateur 1.6.4 :	Il est à noter une diminution dans le délai moyen d'attente pour l'année 2011-2012 comparativement à l'année 2010-2011. Cet indicateur demeure une priorité pour la prochaine année, soit de maintenir cette efficience tout en priorisant le maintien de la liste d'attente à l'évaluation sous le seuil du zéro théorique.
Indicateur 1.6.5 :	On remarque une diminution significative dans le délai moyen d'attente entre les résultats de 2010-2011 et ceux de 2011-2012. Le tout peut s'expliquer par la rigueur à appliquer notre trajectoire continue entre le service d'orientation et celui de l'application des mesures. Une meilleure continuité de service en résulte pour notre clientèle.
Indicateur 1.6.7 :	Une légère hausse du délai est observée, mais bien en bas de la cible identifiée.

Cibles de la loi 100

En lien avec l'application de la loi mettant en oeuvre certaines dispositions du budget provincial (2010-2011) déposé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20), le Centre jeunesse a mis en place les mesures suivantes : réduction de la publicité de 25 %, réduction des frais de déplacement et de congrès du conseil d'administration de 25 %, réduction des frais de déplacement, de séjour et d'inscription de 25 % pour le personnel administratif, réduction des frais de congrès des délégués de l'établissement de 25 %, réduction des frais de formation de 25 % et réduction des contrats de services professionnels. L'objectif ciblé pour l'année 2011-2012 était de 261 193 $, et les résultats obtenus sont de **274 509 $**.

Stratégie d'action jeunesse 2009-2014

Programme s'adressant aux familles négligentes ayant des enfants de 0 à 12 ans

Objectif poursuivi :	Assurer un suivi étroit des subventions accordées dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 afin d'implanter un programme d'intervention en négligence
Périodicité :	Annuellement, pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

Participation aux programmes pour la région, pour l'année 2011-2012, toutes cohortes confondues

> Nombre de familles ayant participé au programme au cours de l'année, selon leur provenance	CSSS : 11	CJ : 13 (dont 11 conjoints CSSS-CJ)
> Nombre de parents ayant participé au programme au cours de l'année	28	
> Nombre d'enfants ayant participé au programme au cours de l'année	0-5 ans : 0	6-12 ans : 34 (1-12)

Précisez le nombre total de familles, au cours de l'année :

> qui ont terminé le programme	0
> qui ont abandonné le programme avant sa fin	4
> qui poursuivront le programme	20

Précisez les motifs d'abandon, s'il y a lieu :

- Fin du suivi avec la DPJ et refus de demander au CSSS le service;
- Décision prise par l'équipe clinique car le programme d'activités de la famille est trop chargé;
- Manque de motivation.

Programme qualification des jeunes : formules régulière et intensive

Objectif poursuivi :	Assurer un suivi étroit des subventions accordées dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 afin d'accroître le nombre de jeunes des centres jeunesse bénéficiant du programme Qualification des jeunes (PQJ) et d'offrir une formule intensive de ce programme, notamment aux jeunes contrevenants
Périodicité :	Annuellement, pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

	PQJ régulier MSSS		**PQJ régulier SAJ**		**PQJ intensif SAJ**		**PQJ places temporaires** Revenus reportés 2009-2010 / 2010-2011	
Nombre de places développées	**20**		**20**		**N/A**		**6**	
	F	G	F	G	F	G	F	G
Nombre de jeunes différents qui ont participé au PQJ au cours de l'année, selon le sexe	11	18	4	6	-	-	0	5

Maintien des équipes multidisciplinaires de deuxième niveau en santé mentale et en prévention du suicide dans tous les centres jeunesse

Objectif poursuivi :	Assurer un suivi étroit de la répartition des subventions dans les centres jeunesse accordées dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, afin d'intervenir plus efficacement auprès des jeunes présentant une problématique suicidaire ou souffrant d'un trouble mental parmi les jeunes hébergés dans les unités de réadaptation dans les centres jeunesse
Périodicité :	Annuellement, pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

Nombre de fois où l'équipe a été consultée par les intervenants de l'équipe de premier niveau d'intervention du centre jeunesse	90
Nombre de fois où un professionnel de l'équipe de deuxième niveau est intervenu auprès d'un jeune ou pour soutenir un intervenant de premier niveau lors d'une situation d'urgence	122 protocoles pour 114 jeunes déterminant le niveau d'urgence suicidaire ont été élaborés et supportés par l'équipe. De ce nombre, 27 usagers ont fait l'objet d'une réévaluation du niveau d'urgence estimé.
Nombre de références effectuées aux services spécialisés en santé mentale (autres que CSSS) par un professionnel de l'équipe de deuxième niveau	3

Commentaires : De plus, 35 personnes ont été formées au protocole suicide et santé mentale. 30 personnes ont reçu des formations en lien avec la santé mentale par la psychologue de l'équipe.

Activités de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services

La commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS) a examiné **quarante-sept** dossiers au cours de l'année.

Plaintes

La CLPQS a conclu l'examen de **dix-huit** plaintes au cours de l'année. Ces plaintes proviennent des usagers, majoritairement des parents, qui reçoivent des services en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ). L'examen des plaintes a permis de valider les processus et les interventions qui doivent respecter le cadre normatif de la protection de la jeunesse. Aucune plainte n'a fait l'objet de recommandation.

Le Bureau du protecteur a rendu ses conclusions dans un dossier de plainte pour un usager insatisfait des conclusions de la commissaire locale. La réponse transmise confirme le bien-fondé des conclusions déjà communiquées à l'usager.

Motifs de plaintes	Nombre
Soins et services dispensés	7
Relations interpersonnelles	7
Aspects financiers	4

Délais de traitement	Nombre
1 à 15 jours	6
16 à 30 jours	6
31 à 45 jours	5
61 à 90 jours	1

Délai moyen de traitement 26 jours pour un objectif fixé par la loi de 45 jours

Interventions

La commissaire locale a conclu le traitement de **cinq** interventions, dont quatre sur demande et une de sa propre initiative. Les personnes concernées ont été majoritairement satisfaites des interventions effectuées.

Assistances

La commissaire locale a analysé **vingt** dossiers d'assistance. De ces dossiers d'assistance, aucun n'a fait l'objet d'une plainte. Les personnes ont été majoritairement satisfaites de la réponse reçue. Pour l'ensemble des dossiers d'assistance, le délai moyen de traitement est de 2,25 jours.

Consultations

La commissaire locale a répondu à **quatre** consultations. Elles visent notamment un avis professionnel, une information sur les droits des usagers, une sur les obligations de l'établissement et une réflexion éthique dans une situation rencontrée au travail.

Promotion / Information

Le rapport d'activité de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité est présenté annuellement à la population lors de l'assemblée publique d'information. Une présentation est prévue au comité de vigilance et de la qualité ainsi qu'au conseil d'administration du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent. Il est également disponible sur le site Web de l'établissement. De plus, deux articles sont parus dans le journal de l'établissement *Le pigeon voyageur* au cours de la présente année, tel qu'indiqué au plan d'amélioration du Conseil québécois d'agrément.

La CLPQS participe aux rencontres du comité de travail de l'Alliance des établissements du réseau de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent (secteur Est). Elle a répondu à des demandes de soutien auprès des commissaires locaux.

La commissaire locale participe aux rencontres des CLPQS du réseau de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent et des centres jeunesse du Québec afin d'harmoniser les pratiques et de partager les standards requis pour s'assurer de remplir les obligations reliées à la fonction. De plus, depuis 2009, la commissaire locale a organisé, à Rimouski, deux réunions avec les commissaires des centres jeunesse Gaspésie/Les Îles, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chaudière-Appalaches et Québec. Afin d'actualiser ses connaissances, elle participe également à deux journées de formation sur la gestion et la recevabilité des plaintes et sur les droits des usagers.

La commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services,

Claudette Belzile

Claudette Belzile

Activités du comité de vigilance et de la qualité

Conformément à son règlement, les membres du comité de vigilance et de la qualité ont analysé les rapports d'activité 2010-2011 des comités de l'établissement. Ces rapports sont préalablement soumis au conseil d'administration lors de la rencontre de juin.

Voici les conclusions du comité concernant les rapports déposés par :

Commissaire locale aux plaintes à la qualité des services

> **Rapport sur l'application du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes**

Les membres ont procédé à l'analyse exhaustive du rapport portant sur le traitement des plaintes, des interventions, des consultations et des assistances réalisé par la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services. La commissaire n'a fait aucune recommandation au cours de l'année. Toutefois, les suivis effectués dans le cadre du traitement des plaintes répondent aux attentes des membres du comité de vigilance et de la qualité.

> **Règlement sur la procédure d'examen des plaintes (CQA)**

Le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* a été révisé afin d'y intégrer le mécanisme de traitement d'une plainte concernant un médecin, un dentiste, un pharmacien ou un résident.

Rapport d'activité portant sur la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux par le comité de gestion des risques

> **Cadre de référence et procédures pour les situations de fugue, d'évasion et de liberté illégale**

Le cadre de référence a pour objectif de déterminer les balises légales lors de situations de fugue, d'évasion et de liberté illégale. Le cadre de référence et les procédures répondent aux attentes des membres.

> **Orientations sur la pratique du bénévolat au Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent (CQA)**

Les membres du comité ont demandé de faire une distinction entre le bénévolat effectué auprès de l'usager par un intervenant et par le personnel administratif. Les orientations sur la pratique du bénévolat qui seront adoptées en mai 2012 tiennent compte de ce questionnement.

> **Politique relative à l'évaluation de la satisfaction de la clientèle (CQA)**

La politique précise les orientations de l'établissement quant à l'évaluation de la satisfaction de la clientèle sur les services reçus. L'évaluation de la satisfaction de la clientèle est, pour le comité de vigilance et de la qualité, un indicateur de l'appréciation des services et un levier d'amélioration incontournable.

Rapports du comité des usagers et du comité exécutif du conseil multidisciplinaire

Quant aux rapports du comité des usagers et du comité exécutif du conseil multidisciplinaire, le comité de vigilance et de la qualité a constaté qu'aucune recommandation n'a été soumise par le conseil d'administration. Par ailleurs, suite à l'analyse de ces rapports, le comité de vigilance a constaté la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services rendus.

Priorités 2012-2013

Les priorités de l'année 2012-2013 seront établies à l'automne, et ce, à la suite de l'analyse des liens systémiques des rapports des différentes instances de l'établissement soit, la commissaire aux plaintes et de la qualité des services, le comité des usagers, le conseil multidisciplinaire et celui du comité de gestion des risques.

Remerciements

Je tiens à remercier les membres du comité de vigilance et de la qualité pour leur implication, leur rigueur et leur assistance. Les membres apprécient la contribution du personnel dans l'amélioration de la qualité des pratiques et des services offerts aux usagers.

La qualité des services est la première préoccupation des membres du comité de vigilance et de la qualité.

La présidente,

Louise Chénard

Activités du comité des usagers

Le comité des usagers se compose de six adultes et de quatre représentants des comités de résidents pour chacune des installations.

Le comité des usagers s'est réuni deux fois au cours de la dernière année. Une rencontre a été annulée en raison de la mauvaise température.

Les représentants du comité de résidents de chacune des installations ont la responsabilité de préparer une brève présentation du climat ainsi que du vécu du groupe de son unité et de celles qu'ils représentent. Les jeunes participent aux rencontres avec beaucoup d'intérêt.

Voici quelques exemples de mesures d'amélioration apportées dans les unités de vie : la programmation est davantage respectée et permet aux jeunes d'être moins longtemps dans leur chambre, un système de reconnaissance a été implanté dans certaines unités, ce qui motive les jeunes à respecter le code vie.

Les jeunes ont apprécié participer à la *Route sans fin*. Le programme Marmiton a permis aux jeunes de l'unité Le Moussaillon d'apprendre à cuisiner et de découvrir des goûts et de nouveaux aliments dans le cadre de l'activité *À la découverte de différents pays du monde*. La présence du chien Ralph dans le cadre du Programme d'activité assisté par l'animal permet de développer et de créer un lien affectif tout en diminuant le sentiment de solitude.

Les membres apprécient les suivis apportés aux demandes des jeunes, puisqu'ils visent l'amélioration de la qualité de vie des jeunes hébergés.

Chacune des directions de l'établissement apporte sa contribution au comité des usagers par la présentation de dossiers suscitant l'intérêt des jeunes et des adultes qui sont membres du comité.

Le comité est composé de **six adultes : Elda, Francis, Geneviève, Guy, Sylvie M., Sylvie S.** et de **quatre jeunes** représentant les comités de résidents : **Charles, Pénélope, Priscilla et Francis**.

Fonctions du comité des usagers

Renseigner les jeunes et leurs parents sur leurs droits et leurs obligations.

Promouvoir l'amélioration des conditions de vie des usagers et évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services obtenus.

Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, défendre ses droits et ses intérêts auprès de l'établissement.

Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire porter plainte.

Faire valoir les besoins et les attentes des usagers auprès de la Direction du CJBSL.

S'assurer du bon fonctionnement de chaque comité de résidents et **veiller** à ce qu'il dispose des ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Réponses aux besoins des usagers

Le service téléphonique a été maintenu toute l'année. Six personnes ont communiqué avec le comité des usagers pour :

> Obtenir de l'information pour devenir membre (2);

> Obtenir des conseils et du support en regard de leur situation (4).

Réalisations des priorités 2011-2012

Les dossiers abordés au cours de la dernière année sont les suivants :

> Le Code d'éthique du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent;
> Le rapport d'agrément;
> L'accès à l'information et la confidentialité;
> Le projet Ralph – unité de vie Le Moussaillon;
> La désignation de représentants au conseil d'administration du Centre jeunesse.

Participation des membres à des activités

Deux membres du comité des usagers siègent au conseil d'administration de l'établissement. Le président participe également au comité de vigilance et de la qualité. Un membre représente le comité des usagers au comité de gestion des risques. Deux membres ont également participé à la rencontre de l'Alliance des comités des usagers des centres jeunesse.

Priorités d'action pour 2012-2013

Les priorités retenues pour l'année 2012-2013 sont les suivantes :

> L'intervention de la DPJ – étape par étape;
> Le Cadre de référence sur la théorie de l'attachement;
> La démarche d'agrément;
> La révision des Règles de fonctionnement du comité des usagers et des comités de résidents du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent.

Remerciements

Nous remercions les jeunes et les adultes qui se sont impliqués au cours de la dernière année. Le comité des usagers et les comités de résidents ont un rôle très important à jouer auprès des personnes qui reçoivent des services du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent. Ils ont notamment la responsabilité de les renseigner, de les accompagner et de défendre leurs droits.

Nous tenons à remercier Annie, Élie et Mélanie qui ont quitté au cours de l'année.

Merci également aux chefs des services de réadaptation et au personnel éducateur pour le soutien apporté aux jeunes représentant le comité des résidents.

Finalement, nous voulons souligner le support de la Direction du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent.

Le président,

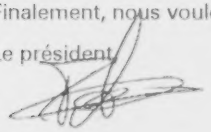

Francis Ouellet

Activités du conseil multidisciplinaire

Faits saillants

En 2011-2012, le comité exécutif du conseil multidisciplinaire a poursuivi ses travaux visant l'amélioration des services et a intensifié la communication auprès de ses membres.

Il s'est réuni à six occasions entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012.

Les dossiers suivants ont fait l'objet d'échanges et de commentaires du comité exécutif :

- Code d'éthique et Guide de conduite éthique;
- Bilan du programme d'intégration des nouveaux employés en protection de la jeunesse;
- Bilan des stages;
- Forum de discussions cliniques;
- Bilan des activités et orientations en lien avec la planification de l'intervention;
- Consultation sur le mandat des tables professionnelles;
- Information – journalisation des actions au système PIJ;
- Transfert des apprentissages;
- Grille d'évaluation de la rédaction des rapports et des suivis d'activités ainsi que la tenue de dossier;
- Règlement sur les délais accordés aux membres du personnel clinique pour compléter le dossier d'un usager après les derniers services rendus;
- Rapport et plan d'action sur la réorganisation du travail du Service ressources;
- Contribution à la Semaine des centres jeunesse;
- Cadre de référence et la trajectoire provisoire de service pour le projet de vie alternatif d'adoption par le programme banque mixte;
- Cadre de référence sur l'offre de service en réadaptation externe;
- Guide du nouvel élu élaboré par les présidents des conseils multidisciplinaires de l'Association des centres jeunesse du Québec;
- Processus de traitement des plaintes;
- Règlement de régie interne du conseil multidisciplinaire du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent;
- Politique relative à l'évaluation de la satisfaction de la clientèle;
- Cadre de référence sur les fugues;
- Projet de Guide de référence pour l'octroi des prix de reconnaissance du conseil multidisciplinaire;
- Règlement sur l'organisation de la recherche;
- Règlement sur l'organisation de l'enseignement;
- Plan de mise en oeuvre sur la théorie de l'attachement 2012-2015;
- Rapport d'étape et orientations sur la pratique du bénévolat au CJBSL.

Recommandations portant sur le Code d'éthique et le Guide de conduite éthique

À la demande de la directrice des Services professionnels et de qualité, les membres ont déposé un avis portant particulièrement sur la clarification d'énoncés de conduite éthique décrits dans le *Guide de conduite éthique*. Lors de la révision du *Guide de conduite éthique du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent*, les responsables ont pris en compte les recommandations émises.

Assemblée générale annuelle et journée professionnelle

L'assemblée générale du conseil multidisciplinaire s'est tenue le 3 avril 2012 au Centre des congrès de Rimouski. Les membres présents ont adopté le *Rapport annuel 2010-2011* et le *Règlement de régie interne du conseil multidisciplinaire* modifiant la représentativité du comité exécutif. Après l'assemblée générale, les participants ont bénéficié de la présentation de la valeur éthique organisationnelle retenue pour la prochaine année, soit le travail d'équipe.

Par la suite, plus de cent personnes provenant du Centre jeunesse, des centres de santé et des services sociaux, des milieux d'enseignement et des organismes communautaires ont assisté à sept ateliers cliniques qui ont permis de faire connaître l'excellent travail du personnel. Les thèmes abordés et les questions soulevées confirment l'intérêt du personnel aux projets et programmes du CJBSL.

Priorités 2012-2013

Les membres ont retenu les dossiers suivants pour l'année 2012-2013 :

> Prix de reconnaissance professionnelle;
> Outils cliniques;
> Pochette d'accueil pour les nouveaux élus;
> Orientations LPJ;
> Trajectoire SOCEN;
> Cadre de référence sur l'attachement.

Membres du comité exécutif

Nancy Roussel	***Présidente***	MRC de Rimouski-Neigette (protection/services régionaux)
Isabelle Dionne	***Vice-présidente***	MRC de Matane
Stéphane Poirier	***Secrétaire***	MRC de Rimouski-Neigette (réadaptation)
Cécile Martineau		MRC Les Basques
Marie-Ève Chamberland		MRC de Kamouraska
Julie Fortin		MRC La Mitis
Myriam Cayer		MRC La Matapédia
Sandra Nadeau *remplace Caroline Hodgson*		MRC de Rivière-du-Loup
Karine Tremblay *remplace Manon Paré*		MRC de Témiscouata
Marie-Sylvie Bêche	Directrice générale	Membre d'office
Denise Dufour	Directrice des services professionnels et de la qualité	Membre d'office
Guylaine Longchamps	Soutien technique	

Remerciements

Un merci spécial est adressé à monsieur Dominic Beaulieu qui a quitté le comité exécutif au cours de la dernière année.

Les membres du comité exécutif remercient la Direction générale pour le soutien et le support accordés dans la réalisation de leurs activités.

La vie clinique et l'évolution de la pratique professionnelle, toujours au coeur de notre mandat!

La présidente,

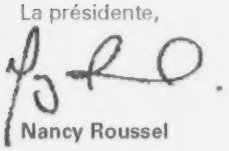

Nancy Roussel

Prestation sécuritaire de santé et de services sociaux

Activités du comité de gestion des risques

Au Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent, les membres du conseil d'administration et du comité de direction se sont engagés sans aucune équivoque à faire de la sécurité un objectif prioritaire et à soutenir les intervenants dans cette voie. Ils réalisent cet engagement par l'adoption de règlements, de politiques et de procédures, de même que par le suivi de leur application. Afin d'assurer ses responsabilités, le conseil d'administration a mis en place un comité de gestion des risques. Pour sa part, la Direction générale a désigné la directrice des Services professionnels et de la qualité comme gestionnaire de risques. Ainsi, par l'implication et la collaboration des membres du personnel, tout est mis en oeuvre pour réduire les situations à risque afin d'assurer une meilleure prestation sécuritaire de service aux usagers.

Faits saillants de ses travaux

En 2011-2012, le nombre de déclarations d'incidents et d'accidents a augmenté pour une deuxième année. Cette situation s'explique par le fait que les employés sont davantage sensibilisés à l'importance de déclarer les événements dont ils sont témoins. Conséquemment, ces déclarations permettent de déterminer les situations à risque et de mettre en place des mesures de prévention ou des actions correctives afin d'en éviter la récurrence.

Registre local des déclarations d'incidents et d'accidents

Nombre d'incidents et d'accidents

Le tableau ci-dessous indique une augmentation de 20 % des déclarations d'incidents et d'accidents par rapport à l'année précédente.

Nombre de déclarations d'incidents et d'accidents

	2011-2012		2010-2011	
Type d'événement	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Incident	34	20 %	34	24 %
Accident	134	80 %	106	76 %
Total	**168**	**100 %**	**140**	**100 %**

Ce tableau présente les événements les plus fréquents survenus en cours d'année.

Tableau comparatif pour les types d'événements les plus fréquents

Description	2011-2012	2010-2011
Automutilation	66	54
Commentaires Les gestes d'automutilation ont encore augmenté cette année. Comme l'an dernier, l'automutilation est davantage pratiquée par les garçons que par les filles et touche surtout deux unités de vie. Le *Protocole d'intervention en situation d'automutilation*, accompagné d'un guide de référence et d'un questionnaire sur les comportements d'automutilation, est utilisé dans la majorité des situations. De plus, l'infirmière clinicienne a rencontré plusieurs jeunes touchés par ce problème. Cette situation est attribuée à différents facteurs : > Plusieurs jeunes hébergés présentent des troubles oppositionnels avec provocation. Ils recourent à l'automutilation lorsqu'ils font face à un refus, à une frustration ou à un événement causant de la colère; > L'effet d'entraînement causé par ce phénomène se propage d'un jeune à l'autre; > La douleur causée par l'automutilation entraîne la sécrétion d'endorphine, devenant un substitut à la drogue pour les jeunes toxicomanes. Chaque situation est l'objet d'une intervention individuelle. Plusieurs jeunes sont référés à l'équipe de santé mentale. **Nombre de jeunes concernés : 22 jeunes hébergés en unité de vie/RI**		
Chute (autre type)	14	5
Commentaires Plusieurs de ces chutes touchent de jeunes enfants. Pour les usagers plus âgés, elles se sont produites en glissant sur de la glace, en marchant dans une flaque d'eau ou en trébuchant sur un objet. En ce sens, aucune mesure préventive spécifique ne peut être mise en place. L'augmentation de ce type d'événements peut s'expliquer par le fait que les employés déclarent davantage les accidents. **Nombre de jeunes concernés : 7 jeunes hébergés en unité de vie/RI** **7 jeunes hébergés en famille d'accueil**		
Événements en lien avec une activité de loisirs ou sportive	12	9
Commentaires Les événements reliés à une activité quotidienne sont majoritairement dus à des situations fâcheuses ou à un concours de circonstances. En ce sens, aucune mesure préventive spécifique ne peut être mise en place. **Nombre de jeunes concernés : 9 jeunes hébergés en unité de vie** **3 jeunes hébergés en famille d'accueil**		
Chute lors d'une activité sportive	12	13
Commentaires Les jeunes pratiquent plusieurs activités sportives. La plupart des chutes déclarées font partie des risques inhérents à la pratique de ces sports. **Nombre de jeunes concernés : 7 jeunes hébergés en unité de vie** **5 jeunes hébergés en famille d'accueil**		

Activités de suivi découlant de l'analyse des déclarations d'incidents et d'accidents

Évaluation du Protocole d'intervention en situation d'automutilation

En 2011, relativement à l'augmentation des incidents et des accidents reliés à l'automutilation, le comité de gestion des risques s'est donné comme priorité l'évaluation du protocole afin de vérifier :

> si le protocole est habituellement appliqué dans les situations d'automutilation;

> s'il contribue à diminuer la récurrence de telles situations;

> s'il est connu des intervenants;

> s'il est utilisé conformément à ce qui est prévu.

À cet effet, un questionnaire a été remis aux employés des équipes de protection et de réadaptation. Les résultats de l'évaluation seront disponibles à l'automne 2012.

Cadre de référence et procédures sur les fugues, les évasions et les libertés illégales

Le Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent est confronté quotidiennement au défi de diminuer le risque de fugue chez les jeunes. La situation s'explique par le fait que ces derniers sont majoritairement hébergés dans des unités de vie « ouvertes » ainsi que dans des familles d'accueil et des ressources intermédiaires fournissant un encadrement statique minimal. De plus, plusieurs de ces jeunes présentent des troubles de comportement les prédisposant à ce type de conduite.

En effet, cette clientèle présente des besoins qui gagnent en importance. À titre indicatif, les problèmes, telles la santé mentale et la toxicomanie s'ajoutant à leurs troubles de comportement, touchent environ 45 % de la clientèle hébergée dans les unités de vie offrant des services de réadaptation.

Le CJBSL, étant préoccupé par l'importance du nombre de fugues chez les jeunes, s'est doté d'un *Cadre de référence sur les fugues*, les évasions et les libertés illégales. Celui-ci détermine les interventions à privilégier selon la situation et permet de reconnaître les cibles d'action pour les prévenir efficacement.

Quatre procédures découlent du cadre de référence. Celles-ci précisent le rôle et les responsabilités des intervenants impliqués auprès des jeunes :

> *Procédure d'application en cas de fugue d'un enfant hébergé dans un service de réadaptation LPJ et LSSSS;*

> *Procédure d'application en cas de liberté illégale ou d'évasion d'un adolescent hébergé dans un service de réadaptation LSJPA;*

> *Procédure d'application en cas de fugue d'un enfant hébergé en famille d'accueil ou en ressource intermédiaire;*

> *Procédure d'application en cas de fugue d'un enfant hébergé en milieu familial.*

Confidentialité

Élaboration du *Règlement sur la procédure d'élimination de dossiers ou de parties de dossiers des usagers conformément à la Loi sur les archives* : ce règlement détermine les conditions relatives à l'élimination de dossiers ou de parties de dossiers des usagers et précise les règles qui doivent être appliquées. Il concerne tout genre de documents constituant le dossier de l'usager sur support papier et support électronique. Pour s'assurer de l'application du règlement, un mécanisme de suivi a été mis en place.

Activités en prévention des incidents et des accidents

En juin 2011, des documents d'information ont été transmis aux responsables des familles d'accueil. Ils portaient, entre autres, sur l'utilisation sécuritaire du trampoline, sur l'installation sécuritaire d'une piscine et sur les précautions à prendre pour les jeunes enfants en période de canicule.

En janvier 2012, un nouvel envoi concernait la pratique sécuritaire des activités hivernales ainsi que la façon de protéger les enfants du grand froid.

Enfin, chaque année, un article dans le journal interne du mois de juin est publié sur la sécurité des piscines, des lacs artificiels, des spas, des jardins d'eau et des pataugeoires. Ces consignes de sécurité proviennent de la Société de sauvetage du Québec. Ce journal est distribué aux familles d'accueil et aux ressources intermédiaires.

Activité en prévention des infections

Vaccination contre la rougeole

Entre janvier et novembre 2011, 750 cas de rougeole ont été signalés au Québec. La rougeole étant une maladie très contagieuse, le MSSS a ordonné une vaste opération de vaccination dans toutes les écoles de la province.

Au Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent, les séances de vaccination des jeunes hébergés en unité de vie ont eu lieu en novembre et en décembre 2011, et ce, en collaboration avec le réseau des centres de santé et de services sociaux.

Mesures de contrôle exceptionnelles

Définition des mesures de contention et d'isolement

« La **contention** est une mesure de contrôle et de sécurité exceptionnelle qui consiste à empêcher ou à limiter la liberté de mouvement d'un enfant en utilisant la force humaine ou un moyen mécanique ». Au Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent, aucun moyen mécanique n'est utilisé pour une contention.

« L'**isolement** est une mesure de contrôle et de sécurité exceptionnelle qui consiste à confiner un enfant, pour un temps limité, dans un lieu d'où il ne peut sortir librement. Cette mesure se déroule dans toute pièce, notamment la chambre de l'enfant, ou tout autre lieu dans lequel l'enfant est confiné seul et dont la porte est verrouillée ».

Motifs pour lesquels une mesure de contention ou d'isolement peut être appliquée :

> agression physique;

> automutilation ou autodestruction non intentionnelle[3];

> tentative de fugue ou d'évasion.

Des mesures de contrôle ont aussi été appliquées à des jeunes lors de comportements perturbateurs et désorganisés (hors de contrôle) où les jeunes ne respectent aucune règle de l'unité de vie, ne respectent pas l'espace et le temps, incitent leurs pairs à l'adoption de comportements d'opposition ou de violence et qu'il y a menace et intimidation.

La directrice des services de réadaptation collige et analyse les données quantitatives et qualitatives notées aux rapports de contention et d'isolement complétés par les intervenants des unités de vie et soumet annuellement au conseil d'administration un rapport d'évaluation de l'application des mesures de contention et d'isolement.

Voici les principaux constats tirés de cette évaluation annuelle adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 15 mai 2012 :

À propos de l'utilisation exceptionnelle de la mesure de contention :

Tableau comparatif sur l'application de la mesure de contention

2011-2012		2010-2011	
Nombre de **jeunes différents**	Nombre de **contentions**	Nombre de **jeunes différents**	Nombre de **contentions**
41	**302**	**44**	**298**

Il arrive que plusieurs mesures soient appliquées pour les mêmes jeunes, notamment des jeunes aux prises avec une problématique de santé mentale, de toxicomanie ou de violence, celle-ci entraînant régulièrement des comportements agressifs et d'automutilation. Au cours de l'année, parmi les 41 jeunes pour lesquels nous avons eu recours à une mesure de contention, 30 présentent un diagnostic en santé mentale.

De plus, mentionnons que les transports dirigés sont considérés comme des contentions, car l'enfant ne peut s'en défaire et il refuse de se déplacer seul.

[3] Blessure auto-infligée et accidentelle.

À propos de l'utilisation exceptionnelle de la mesure d'isolement :

Tableau comparatif sur l'application de la mesure d'isolement			
2011-2012		**2010-2011**	
Nombre de **jeunes différents**	Nombre **d'isolements**	Nombre de **jeunes différents**	Nombre **d'isolements**
20	**127**	**21**	**82**

Nous avons observé une augmentation importante du recours à des mesures d'isolement à l'endroit des adolescents de l'unité d'encadrement intensif et LSJPA garde fermée Le Quai. Les motifs impliquant le recours à l'isolement sont, dans une forte proportion, liés à des manifestations d'un comportement perturbateur.

De plus, les données indiquent que des 20 jeunes pour lesquels nous avons eu recours à une mesure d'isolement, 15 d'entre eux présentent un diagnostic en santé mentale.

Des mesures sont prises pour limiter, ou à tout le moins appliquer correctement les mesures exceptionnelles de contention et d'isolement.

Pour ce faire, la formation « *Intervention thérapeutique lors de conduites agressives* » (ITCA) est dispensée depuis novembre 2004 à tout le personnel éducateur détenteur d'un poste. Cette formation, adaptée aux agents d'intervention, leur est également dispensée. Le Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent a aussi une équipe de formateurs à l'interne qui dispense cette formation au nouveau personnel; il s'agit d'une formation continue.

Également, la directrice des services de réadaptation demeure préoccupée vis-à-vis de l'importance d'une compréhension adéquate des intervenants des unités de vie en lien avec le concept « éléments déclencheurs » ayant conduit à la contention ou à l'isolement, et c'est pourquoi elle entend poursuivre ses interventions en ce sens : retours sur des situations et exercices de codéveloppement au comité de gestion DSR, sensibilisation et rappel des chefs des services de réadaptation à leur équipe lors des comités cliniques des unités de vie et des supervisions individuelles et rencontres avec les équipes.

Rapport soumis à l'Agence

INFORMATIONS CONCERNANT LA PRESTATION SÉCURITAIRE DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (2002, c.71) ET L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (L.R.Q. c. S-4.2)

Exercice concerné : 2011-2012

Identification de l'agence de développement : Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Numéro d'identification de l'établissement : 1104-2322

Nom de l'établissement : Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

Nom du répondant : Dufour Prénom : Denise

Titre du répondant : Personne désignée, responsable de l'application de la politique

1. Comité de gestion des risques et de la qualité

1.1 Adoption par le conseil d'administration du règlement instituant le comité : Oui [X] Non [ ]

1.2 Date de la mise en place du comité : 16 novembre 2004

1.3 Nombre de membres au 31 mars 2011 : 9

1.4 Membres :

France Chouinard	Ressource contractuelle - Famille d'accueil
Denise Dufour	Gestionnaire des risques
André Fournier	Représentant des services de protection (cadre)
Nathalie Fournier	Ressource contractuelle - Ressource intermédiaire
Frédéric Jacob	Représentant du comité santé, sécurité et mieux-être
Patrick Lebel	Avocat, responsable du service du contentieux
Elda Marchioni	Représentante du comité des usagers
Stéphane Poirier	Représentant du conseil multidisciplinaire
Dominique Pouliot	Représentante des services de réadaptation (cadre)

1.5 Nombre de réunions tenues par le comité pour l'année budgétaire en cours : 3

1.6 Les priorités du comité pour l'an prochain :

- Définition de la prestation de services lorsque le jeune est en milieu naturel;
- Appropriation des Lignes directrices du MSSS concernant le SISSS;
- Proposition d'une structure de fonctionnement favorisant une gestion intégrée des risques.

1.7 Programmes de gestion des risques (implantation ou évaluation) appliqués l'an prochain :

- Poursuite de l'évaluation du *Protocole d'intervention en situation d'automutilation* et révision;
- Implantation de la procédure encadrant les mesures à prendre lorsqu'un jeune fugue ou s'évade d'une unité de vie ou d'une RI, ou lorsqu'il fugue de sa famille d'accueil ou de son milieu naturel;
- Poursuite de l'évaluation du *Protocole sur la distribution et l'autoadministration des médicaments aux usagers du CJBSL* et révision.

2. Divulgation de tout accident

2.1 Adoption par le conseil d'administration du règlement sur les règles relatives :

- à la divulgation de l'information nécessaire lorsque survient un accident : Oui [X] Non [ ]
- aux mesures de soutien incluant les soins appropriés : Oui [X] Non [ ]
- aux mesures pour prévenir la récurrence d'un tel accident : Oui [X] Non [ ]

2.2 Si oui, date de mise en vigueur du règlement : 14 avril 2004

2.3 Les règles de divulgation sont respectées :
Jamais [ ] Parfois [ ] La plupart du temps [X] Difficile à savoir [ ]

2.4 Une analyse pour évaluer les causes souches est effectuée lors d'un accident avec conséquences graves :
Jamais [ ] Parfois [ ] La plupart du temps [X] Difficile à savoir [ ]

2.5 Les solutions pour éviter la récurrence sont appliquées à la suite d'une analyse approfondie :
Jamais [ ] Parfois [ ] La plupart du temps [X] Difficile à savoir [ ]

2.6 La formation sur la divulgation a été donnée aux personnes concernées de votre organisation cette année :
Oui [X] Non [ ]

3. Déclaration de tout incident et accident et constitution d'un registre local

3.1 Nombre d'incidents déclarés pour l'année budgétaire en cours : 34

3.2 Nombre d'incidents déclarés ayant fait l'objet d'analyse : 34
20 % [ ] 40 % [ ] 60 % [ ] 80 % [ ] 100 % [X]

3.3 Nombre d'incidents déclarés où des mesures ont été prises pour en prévenir la récurrence : 34
20 % [ ] 40 % [ ] 60 % [ ] 80 % [ ] 100 % [X]

3.4 Nombre d'accidents déclarés pour l'année budgétaire en cours : 134

3.5 Nombre d'accidents déclarés ayant fait l'objet d'analyse approfondie : 134
20 % [ ] 40 % [ ] 60 % [ ] 80 % [ ] 100 % [X]

3.6 Nombre d'accidents déclarés où des mesures ont été prises pour en prévenir la récurrence : 134
20 % [ ] 40 % [ ] 60 % [ ] 80 % [ ] 100 % [X]

3.7 Nombre d'accidents déclarés où il y a eu décès : 0

3.8 Durée moyenne de jours additionnels d'hospitalisation (prolongation) consécutifs aux accidents déclarés : 0

3.9 Mise en place d'un registre local des incidents et des accidents : Oui [X] Non [ ]

3.10 Si oui, date de sa mise en place : 1er avril 2005

3.11 Nombre de rapports transmis à l'Agence de la santé et des services sociaux sur les incidents ou accidents déclarés pour l'année budgétaire en cours : 1

4. Agrément des services dispensés

4.1 Sollicitation d'un organisme d'agrément : Oui [X] Non [ ]

4.2 Si oui, nom de l'organisme sollicité : Conseil québécois d'agrément

4.3 Si non, nom de l'organisme qui sera sollicité :

4.4 Date à laquelle cet organisme a été sollicité : 23 septembre 2009

4.5 Agrément obtenu le 15 décembre 2010 Oui [X] Non [ ]

4.6 Si oui, type d'agrément obtenu :
Agrément obtenu pour une période de trois ans, de décembre 2010 à décembre 2013

4.7 Rapport(s) abrégé(s) d'agrément transmis :

	Oui	Non
• au ministre :	[X]	[ ]
• à l'agence de développement :	[X]	[ ]
• aux ordres professionnels concernés :	[X]	[ ]

Résultats de l'offre de service

Réception et traitement des signalements

	Reçus		Retenus	
	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011
Rimouski-Neigette	467	577	178	209
La Mitis	276	249	92	108
Matane	277	303	103	120
La Matapédia	218	182	86	69
Les Basques	78	89	34	23
Rivière-du-Loup	302	322	115	149
Kamouraska	164	165	75	63
Témiscouata	256	246	98	98
Hors région	44	58	21	19
Autre (sans domicile fixe)	0	0	0	0
Adresse inconnue	15	0	4	0
Total	**2097**[4]	**2191**	**806**	**858**

Le taux de rétention est de 38 %. Il était de 39 % en 2010-2011. Le taux provincial est de 42 %.

Le pourcentage d'utilisation du système de soutien à la pratique (SSP) à l'étape de la réception et du traitement des signalements était de 98 % au 31 mars 2012, comparativement à 100 % l'année précédente.

Outre le traitement des signalements, les intervenants de la centrale de signalements exercent un mandat d'information et de consultation auprès de la communauté. À cet effet, ils ont répondu à 1 347 demandes d'info-consultation au cours de l'année, portant ainsi à 3 444 le nombre de demandes répondues incluant les signalements traités par le personnel de la réception et du traitement des signalements.

Problématiques retenues

	2011-2012	%	2010-2011	%
Négligence	352	43,67	383	44,64
Abus physique	143	17,74	147	17,13
Abus sexuel	34	4,22	52	6,06
Mauvais traitement psychologique	134	16,63	147	17,13
Trouble de comportement	141	17,49	126	14,69
Abandon	2	0,25	3	0,35
Total	**806**	**100 %**	**858**	**100 %**

Le nombre de signalements en trouble de comportement a connu une légère hausse par rapport à l'an dernier, alors qu'une faible diminution est observée pour les autres problématiques.

[4] De ce nombre, 490 signalements ont été reçus par les intervenants de l'urgence sociale.

Provenance des signalements

Catégorie	Sous-catégorie	2011-2012	%	2010-2011	%
À titre personnel					
	enfant	17	0,81	6	0,28
	parent (père, mère, tuteur)	295	14,07	305	14,05
	conjoint du parent	21	1,00	25	1,15
	fratrie ou parenté	127	6,06	142	6,54
	famille d'accueil	4	0,19	0	0,00
	voisin/connaissance de la famille	279	13,30	278	12,81
Professionnel au public					
	employé d'un CJ	214	10,21	174	8,01
	employé d'un CLSC	164	7,82	218	10,04
	employé d'un CH (autre que médecin)	50	2,38	38	1,75
	employé d'un CR (autre que CJ)	1	0,05	2	0,09
	employé du milieu scolaire	353	16,83	367	16,90
	personne, organisme ou institution	95	4,53	122	5,62
	employé d'un corps policier	402	19,17	391	18,01
	employé d'un milieu de garde	24	1,14	27	1,24
Professionnel au privé					
	médecin	27	1,29	39	1,80
	avocat	0	0,00	0	0,00
	autre professionnel	2	0,10	8	0,37
Autre signalant		22	1,05	29	1,34
Total		**2097**	**100 %**	**2171**	**100 %**

Nous observons que 43,8 % des signalants sont des employés d'un CLSC, du milieu scolaire ou d'un corps policier, tandis que 27 % concernent un parent (père, mère ou tuteur), un voisin ou une connaissance de la famille.

Évaluations

Évaluations terminées par problématique par territoire de CLSC

	Total		Abandon		Abus physique		Abus sexuel		Négligence		Mauvais traitement psychologique		Trouble de comportement	
	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011
Rimouski-Neigette	162	188	1	0	27	18	5	10	75	82	15	30	39	48
La Mitis	91	84	0	1	12	4	1	6	35	43	18	19	25	11
Matane	101	97	0	0	12	3	3	9	55	43	13	22	18	20
La Matapédia	86	72	1	0	14	9	3	1	42	39	15	14	11	9
Les Basques	29	21	1	0	4	1	4	4	17	8	0	7	3	1
Témiscouata	103	94	0	0	18	8	7	7	43	46	20	18	15	8
Rivière-du-Loup	127	123	0	1	23	17	5	5	50	54	25	28	24	18
Kamouraska	62	69	0	0	12	6	1	2	30	29	13	22	6	10
Autre (SDF)	32	22	0	2	3	5	0	0	19	8	9	5	1	2
Total	**793**[5]	**770**	**3**	**4**	**125**	**71**	**29**	**44**	**366**	**352**	**128**	**165**	**142**	**127**

Notre taux de compromission à l'évaluation/orientation est de 37 %; il était de 41 % en 2010-2011. Nous avons mis l'accent, au cours de l'année, sur l'harmonisation des pratiques en lien avec le concept de protection et l'utilisation rigoureuse des outils cliniques, ce qui peut expliquer, en partie, cette diminution.

L'utilisation du système de soutien à la pratique (SSP) à l'étape évaluation est de 97,68 % au 31 mars 2012, comparativement à 94,6 % l'an dernier.

Nous avons implanté le système de soutien à la pratique à l'étape orientation en janvier 2011. Son taux d'utilisation est de 82,22 % au 31 mars 2012.

Durée moyenne (en jours) des évaluations terminées dans l'année à partir du premier contact (par problématique)

	2011-2012	2010-2011
Négligence	44,43	47,52
Abus physique	47,18	43,62
Abus sexuel	41,48	49,52
Trouble de comportement	42,85	47,71
Mauvais traitement psychologique	44,44	53,81
Abandon	27,67	48,75
Durée moyenne totale	**44,41**	**48,61**

Ces trois dernières années, la durée moyenne des évaluations terminées est passée de 53,36 à 44,41 jours. Nous poursuivrons nos efforts pour atteindre une plus grande efficience.

[5] Les évaluations des signalements retenus ne sont pas toutes terminées au 31 mars, c'est ce qui explique les écarts entre les signalements retenus et les évaluations réalisées.

Application des mesures

Nombre de jeunes suivis à l'application des mesures en protection de la jeunesse par territoire de CLSC et taux/1 000 enfants au 31 mars

MRC	2011-2012	Taux/1000 enfants pour 2011-2012	2010-2011	Taux/1000 enfants pour 2010-2011	Population 0-17 ans (Institut de la statistique du Québec 2009)
Rimouski-Neigette	128	13,94	116	12,6	9 177
La Mitis	83	23,79	81	22,6	3 488
Matane	81	23,99	86	25,4	3 376
La Matapédia	98	28,59	94	27,4	3 427
Les Basques	24	17,50	28	20,4	1 371
Rivière-du-Loup	107	17,45	120	20,2	6 131
Kamouraska	50	13,35	56	14,9	3 745
Témiscouata	69	18,61	82	22,1	3 706
Total	**640**	**18,59**	**663**	**18,3**	**34 421**

Nous notons une augmentation du nombre de jeunes suivis dans les MRC de Rimouski-Neigette, La Mitis et La Matapédia alors que les autres MRC ont connu une légère diminution.

Le nombre de dossiers suivis à l'application des mesures connaît une certaine constance par rapport aux années précédentes.

Intensité des services à l'application des mesures

L'intensité des services se définit comme suit : le nombre moyen d'interventions aux deux semaines dont ont bénéficié un jeune et sa famille. Par « intervention » on entend toutes formes d'accompagnements, d'entrevues ou de rencontres auprès du jeune ou de son environnement immédiat.

MRC	2011-2012	2010-2011
Rimouski-Neigette	3,57	2,99
La Mitis	2,91	2,87
Matane	2,93	2,58
La Matapédia	2,6	3,03
Les Basques	3,66	3,51
Rivière-du-Loup	2,63	2,79
Kamouraska	2,96	2,85
Témiscouata	2,70	2,41
Autre (sans domicile fixe)	2,35	2,35
Total	**2,91**	**2,80**

L'attente du MSSS (offre de service ministérielle 2007-2012 Programme-services Jeunes en difficulté) se situe entre 1 et 1,5 intervention aux deux semaines, ce que nous dépassons largement puisque nous atteignons 2,9 interventions.

Nouvelles situations d'enfants à l'application des mesures au cours de l'année/problématique

	2011-2012	2010-2011
Négligence	142	163
Abus physique	28	14
Abus sexuel	4	7
Trouble de comportement	62	75
Mauvais traitement psychologique	57	52
Abandon	3	1
Total	**296**	**312**

Nombre total d'enfants recevant des services à l'application des mesures et nombre de situations judiciarisées

	2011-2012	2010-2011
Nombre d'enfants recevant des services du DPJ	640	663
Situations judiciarisées	517	519

Plus de 81 % de nos dossiers sont judiciarisés. Nous accorderons une attention particulière à cet élément au cours de la prochaine année afin d'en déterminer les causes.

Durée moyenne de prestation de services à l'application des mesures (en mois)

	2011-2012	2010-2011
Négligence	24,45	24,73
Abus physique	11,27	11,60
Abus sexuel	15,30	28,78
Mauvais traitement psychologique	20,48	18,06
Trouble de comportement	24,80	19,04
Abandon	115,75	160,50
Moyenne globale	**26,50**	**23,23**

La durée moyenne attendue à l'application des mesures, selon l'offre de service 2007-2012 *Programme-services Jeunes en difficulté* du MSSS, est de 24 mois. La durée moyenne des services est en lien direct avec l'intensité des services offerts aux jeunes et à leur famille par le Centre jeunesse. Cette durée se situerait en deçà de la cible si on excluait les dossiers des jeunes bénéficiant des services de la protection de la jeunesse jusqu'à la majorité. Nous faisons ici référence, entre autres, aux situations d'abandon.

Nombre de situations et délai moyen d'attente à l'application des mesures

	2011-2012	2010-2011
Nombre d'enfants	296	312
Délai moyen d'attente	6,61	9,98

La baisse du délai moyen d'attente à l'application des mesures est en bonne partie attribuable à la mise en place d'une trajectoire continue de service – jonction entre les étapes évaluation-orientation et l'application des mesures ainsi qu'une diminution de 23 jeunes comparativement à l'exercice 2010-2011.

Notre délai moyen d'attente est inférieur au délai préconisé par l'entente de gestion qui est de 30 jours.

Révision

Nombre de révisions des situations en protection de la jeunesse et en LSSSS

	2011-2012	2010-2011
Révisions en vertu de la LPJ	1141	1079
Révisions en vertu de la LSSSS	3	0
Total	**1144**	**1079**
Révisions effectuées en présence du parent et du jeune	**948**	916

Le nombre de révisions réalisées a connu une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente, malgré une diminution du nombre de dossiers suivis à l'application des mesures.

Lors de la révision, la présence du parent et du jeune demeure une priorité.

Évaluations psychologiques

Évaluations réalisées pour :	2011-2012	2010-2011
Père	9	5
Mère	21	14
Jeune	54	42
Autre	1	0
Total	**85**	**61**

Pour les supporter dans leur travail auprès des jeunes, 195 consultations psychologiques ont été offertes aux intervenants du Centre jeunesse, comparativement à 148 en 2010-2011. De ce nombre, 48 concernaient des situations de santé mentale.

Expertises psychosociales à la Cour supérieure

	2011-2012	2010-2011
Expertises psychosociales réalisées, incluant les expertises complémentaires	46	48
Usagers concernés par les expertises psychosociales	78	64

Délai moyen

	2011-2012	2010-2011
Entre la date de l'ordonnance et la date de la réception de la demande au CJ (en jours)	9,07	7,93
Entre la date de réception de la demande par le CJ et la date de livraison de l'expertise psychosociale, excluant les demandes suspendues (en mois)	3,71	3,42

À la fin de février 2011, le Centre jeunesse a signé un contrat avec une firme d'expertise privée de la région de Québec pour la réalisation de ses expertises psychosociales. La qualité et les délais de réalisation, eu égard à la distance à parcourir par les experts pour procéder aux expertises psychosociales, sont satisfaisants.

Jeunes contrevenants (LSJPA)

La *Loi C-10* présente des modifications à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) et apporte des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. Cette loi affectera probablement certains programmes offerts par le Centre jeunesse. Sa mise en application devrait être à l'automne 2012. Nous travaillerons de concert avec l'équipe du contentieux et les partenaires dans ce dossier tout au long de la prochaine année.

La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* énonce les principes, les procédures et les peines applicables aux adolescents qui, au moment de l'infraction, sont âgés entre 12 et 17 ans.

	2011-2012	2010-2011
Nombre d'usagers ayant fait l'objet d'une intervention LSJPA	413	355

Programme d'intervention de groupe auprès des adolescents ayant commis des crimes à caractère sexuel

Pour appuyer l'intervention auprès des jeunes et de leur famille, le Centre jeunesse utilise une approche individualisée ou de groupe pour certains délits à caractère sexuel. Huit jeunes ont participé au groupe pour adolescents ayant commis des gestes à caractère sexuel au cours de l'année.

Programme Intervenir tôt

Programme visant à prévenir la récidive par une collaboration entre les policiers, les délégués à la jeunesse et les parents du jeune contrevenant.

	2011-2012	2010-2011
Nombre de jeunes ayant bénéficié du programme Intervenir tôt	280	233

L'arrimage entre les partenaires du système judiciaire a fait hausser de façon importante ce type d'intervention qui se veut unique et novatrice au Québec.

Évaluations/orientations

Évaluation de l'admissibilité du contrevenant à un programme de sanctions extrajudiciaires, puis décision quant à l'orientation.

	2011-2012	2010-2011
Sanctions extrajudiciaires	187	126
Références au procureur aux poursuites criminelles et pénales	28	46
Arrêts d'intervention	14	11
Total	**229**	**183**

Davantage de jeunes ont été sanctionnés en vertu de la LSJPA. 82 % d'entre eux ont bénéficié de sanctions extrajudiciaires.

Rapports prédécisionnels complétés

Évaluation ordonnée par le tribunal afin d'apporter un éclairage clinique sur le fonctionnement psychosocial de l'adolescent.

	2011-2012	2010-2011
Rapports décisionnels complétés	77	82

Mesures ordonnées par le tribunal

	2011-2012	2010-2011
Mesures en milieu de garde	18	32
Mesures en milieu naturel	339	318
Suivis des sanctions judiciaires	357	350
Nombre d'usagers – sanctions judiciaires	141	129
Suivis des sanctions extrajudiciaires	228	197
Nombre d'usagers – sanctions extrajudiciaires	194	148

Malgré une hausse de 16 % du nombre d'usagers ayant fait l'objet d'une intervention en LSJPA, la mise sous garde a diminué dans une proportion de 44 %. Les changements apportés par la *Loi C-10* laissent présager une hausse significative au cours de la prochaine année, et ce, en lien avec l'imposition de peines minimales de mise sous garde pour certains délits.

Suivis des sanctions extrajudiciaires

Les mesures extrajudiciaires se définissent comme l'ensemble des mesures alternatives à la judiciarisation, mesures de conscientisation et de responsabilisation des adolescents ayant commis des infractions.

Mesures de réparation envers les victimes à la suite d'une médiation	2011-2012	2010-2011
Compensation financière	10	14
Travail pour la victime	0	2
Restitution	0	0
Excuse verbale	10	11
Autres mesures	49	38
Mesures de réparation envers la collectivité		
Dédommagement financier	19	18
Travaux communautaires	125	71
Mesures de développement des habiletés sociales		
Activité de formation	6	17
Activité d'intégration sociale	1	18
Activité de soutien	8	18
Total	**228**	**207**

Nous observons une importante hausse du nombre de travaux bénévoles dans la collectivité, ce qui nécessite davantage de lieux d'accueil pour ces jeunes alors que nous sommes en période de rareté de ressources dans le milieu. Les travaux communautaires représentent 63 % de l'ensemble des mesures de réparation envers la collectivité.

Adoption

Le service de l'adoption a été rattaché au service ressources en janvier 2012. Le défi actuel est donc l'intégration de ces deux services dans un but d'harmoniser et d'uniformiser les pratiques à l'égard des postulants à l'adoption qui sont familles d'accueil dans le programme Banque-mixte. Il est à noter que la très grande majorité des enfants adoptés au Bas-Saint-Laurent le sont par ce programme.

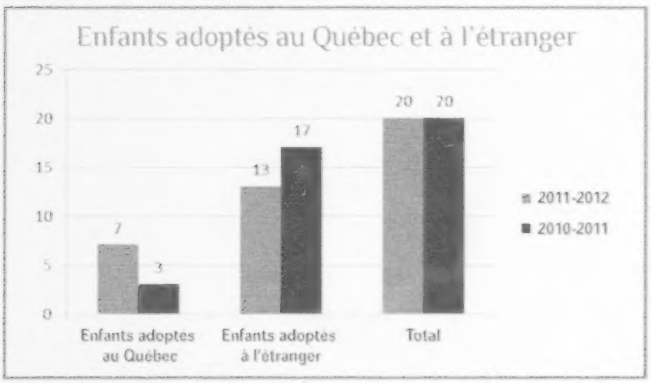

Antécédents et retrouvailles

Depuis juin 2011, le volet antécédents et retrouvailles suite à une adoption est réalisé par une intervenante travaillant à temps partiel uniquement à cette tâche. Nous avons été à même de constater que le fait de se consacrer exclusivement à cette tâche permet de mieux faire cheminer les dossiers et de les mener à terme dans un délai plus satisfaisant. Ainsi, un plus grand nombre de dossiers ont pu être réalisés.

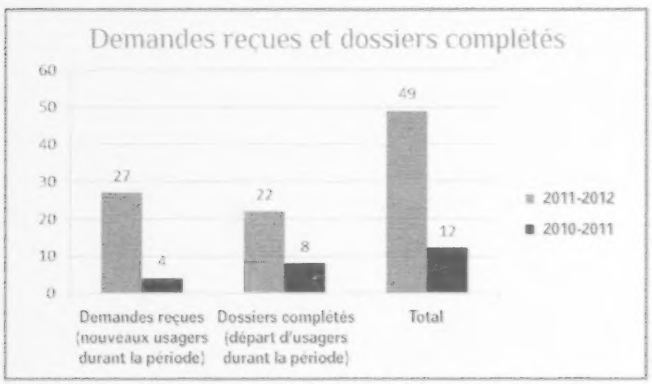

Familles d'accueil

	Nombre de FA		Places accréditées		Places occupées	
Territoire	**2011-2012**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2010-2011**
Banques-mixtes régionales	12	s. o.	15	s. o.	14	s. o.
Rimouski-Neigette/La Mitis	29	39	80	87	66	69
Matane / La Matapédia	24	29	66	70	53	64
Rivière-du-Loup / Kamouraska	27	35	60	64	50	39
Témiscouata / Les Basques	18	25	36	42	30	40
Total	**110**	**128**	**257**	**263**	**213**	**212**

Depuis le 15 août 2011, les services offerts en lien avec le placement des usagers en ressources de type familial sont régionalisés. En janvier 2012, le service adoption et le programme Banque-mixte intègrent ce service régional. Les territoires ont été ainsi jumelés à l'image des commissions scolaires pour mieux répondre aux besoins des usagers et à la recherche d'équité dans la charge de travail des intervenants.

Tout au cours de l'année, l'équipe des services ressources, adoption et expertises psychosociales a travaillé à différents chantiers en vue d'uniformiser la pratique et répondre aux demandes du MSSS en lien avec la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives (Loi 49)*.

Ainsi, près de 200 usagers ont été évalués avec le nouvel outil de classification, et ce, à l'intérieur d'une période de trois mois. Les places temporaires ont été fermées. Des travaux sont en cours pour fermer les places accréditées peu utilisées afin d'atteindre le taux de places disponibles de 15 % demandé par le MSSS.

Il est à noter qu'au cours des dernières années, plusieurs familles d'accueil se sont désistées de leur rôle, soit après avoir donné de nombreuses années de leur vie à la mission du Centre jeunesse, soit en lien avec la complexité de la tâche. Ce phénomène est vécu partout à travers la province.

Activités réalisées du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

Territoire	Postulants	Évaluations réalisées	Familles d'accueil accréditées	Réévaluations réalisées
Banques-mixtes régionales	7	7	6	6
Rimouski-Neigette / La Mitis	17	1	1	23
Matane / La Matapédia	13	2	1	18
Rivière-du-Loup / Kamouraska	20	4	1	18
Témiscouata / Les Basques	13	5	2	14
Régional[6]	9	-	-	-
Total	**79**	**19**	**11**	**79**

Il est à noter l'écart important entre le nombre de postulants et le nombre d'évaluations réalisées. En effet, de nombreux couples se désistent en début de processus après avoir compris l'ampleur de la tâche, les responsabilités d'une ressource de type familial et les exigences du Centre jeunesse. On constate que plusieurs accréditations de ressources sont faites par les intervenants de l'adoption pour le programme Banque-mixte. Ces familles acceptent de prendre le risque que l'enfant retourne chez lui, bien qu'elles espèrent qu'il devienne adoptable un jour. Finalement, d'autres couples ne répondent pas aux critères d'admissibilité.

[6] Depuis février 2012, l'accueil de postulants est reçu par deux intervenants sur le plan régional plutôt que dans chacune des MRC.

Nombre d'enfants placés en RTF au cours de l'année	2011-2012	2010-2011
Enfants	348	381
Enfants ayant bénéficié d'un placement de dépannage	169	204

Il est à noter qu'un enfant peut bénéficier d'un placement ou d'un placement de dépannage en cours d'année.

Tutelle subventionnée

Depuis l'hiver 2010, le Centre jeunesse évalue des tuteurs dans le cadre du règlement gouvernemental sur la tutelle subventionnée suite aux nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Ainsi, au cours de l'année, 11 évaluations de tuteur ont été réalisées et de ce nombre, 8 ont été acceptées. Certaines perspectives de tutelle ne sont pas menées à terme, car le projet du jeune ou du tuteur potentiel se modifie ou encore que ce dernier ne correspond pas aux critères recherchés.

Au 31 mars 2012, 13 jeunes bénéficiaient du programme de la tutelle subventionnée.

Unités de vie

Nombre de jeunes admis dans les unités de vie et les ressources intermédiaires pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

	Jeunes en début d'année		Nouveaux jeunes		Total	
	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011
Total	**76**	38	**96**	111	**172**	149

Taux de présence dans les unités de vie pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

Unité de vie / ville	Niveau d'encadrement / clientèle[7] / places	Jeunes différents reçus/unité	Taux de présence 2011-2012 / 2010-2011
Le Quai, unité flottante[8] (Rimouski)	LSJPA et encadrement intensif Garçons de 12 à 18 ans *Multiproblématiques*[9] \ 10 places	Enc. intensif 21 LSJPA 22	74,59 82,88
L'Anse (Rimouski)	Encadrement dynamique élevé Filles de 12 à 18 ans *Multiproblématiques* \ 10 places	26	76,97 70,77
Le Moussaillon (Rimouski)	Encadrement dynamique élevé Garçons de 6 à 14 ans *Santé mentale* \ 8 places	18	71,82 54,41
Le Traversier (Rivière-du-Loup)	Encadrement dynamique élevé Garçons de 12 à 18 ans *Multiproblématiques* \ 13 places	41	47,96 56,02
L'Ancrage (Rivière-du-Loup)	Encadrement régulier Garçons de 12 à 18 ans *Multiproblématiques* \ 12 places	32	49,44 60,00
La Passerelle (Trois-Pistoles)	Encadrement régulier Garçons de 12 à 18 ans *Multiproblématiques* \ 10 places	24	59,07 68,96
La Villa Dion (Matane)	Encadrement régulier Filles de 8 à 18 ans *Multiproblématiques* \ 10 places	27	54,18 68,25

[7] Les unités de vie peuvent accueillir des jeunes suivis sous l'une ou l'autre des trois lois, soit la LPJ, LSJPA et LSSSS à l'exception de l'unité La Villa Dion, LSSSS/LPJ et de l'unité Le Quai, LPJ/LSJPA.

[8] Unité de vie qui peut recevoir des jeunes hébergés en vertu de la LSJPA (détention provisoire ou mise sous garde en milieu fermé) et de la LPJ en encadrement intensif.

[9] Les 7 unités de vie sont désignées « multiproblématiques » ou « santé mentale », puisqu'on héberge dans chacune d'elles des jeunes ayant des troubles graves de la conduite associés à une problématique de santé mentale.

Le taux de présence correspond au nombre de jours où l'enfant est présent plus de 7 heures dans l'unité de vie durant son hébergement (placement) sur le nombre de jours théoriques en tenant compte des absences. Par ailleurs, au cours du placement, les intervenants de l'unité peuvent être appelés à offrir de l'accompagnement aux jeunes en démarche d'autonomie (appartement), lors de leur séjour en milieu familial ou en famille d'accueil et autres, ce qui assure une continuité et une intensité des services pour le jeune hébergé en unité de vie. Par contre, cet accompagnement ne se calcule pas dans le taux de présence.

Ressources intermédiaires

Taux d'occupation dans les ressources intermédiaires pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

			Taux de présence	
Ressources intermédiaires (MRC)	**Clientèle / places**	**Jeunes différents reçus / RI**	**2011-2012**	**2010-2011**
R.I. Nathalie Fournier (Rimouski-Neigette)	Filles de 12 à 18 ans 4 places	4	76,98	69,18
R.I. Sandra Gagné Harold et Truchon (Matane)	Garçons de 12 à 18 ans 2 places 3 places depuis le 8 juillet 2011	4	61,66	74,79
La Maison Le Trait d'union (Amqui) Fermeture le 14 septembre 2011	Adolescent 1 place santé mentale	1	30,12 5,5 mois)	91,23 (12 mois)
R.I. Bouchard-Richard (Rivière-du-Loup)	Garçons de 15 à 18 ans 4 places	5	69,95	52,37

Évaluation de la satisfaction des usagers - Programme d'hébergement en unité d'encadrement intensif

Un processus continu d'évaluation de la satisfaction des usagers admis en encadrement intensif est en place depuis 2010. À cet effet, un questionnaire sur les différentes composantes du programme d'hébergement en unité d'encadrement intensif est remis à chaque jeune ayant complété le programme, pour un séjour de 30 jours et plus, ainsi qu'à leurs parents.

Au cours de l'année 2011-2012, 91 % des jeunes ont retourné le questionnaire. Les résultats indiquent un pourcentage très élevé de la satisfaction des jeunes. Ainsi, 100 % de ceux-ci connaissent la raison de leur présence à l'unité de vie. Ils notent aussi que les rencontres d'encadrement intensif ont répondu à leurs besoins. Tous les jeunes affirment y avoir obtenu des moyens pour modifier leurs comportements. Dans une proportion de 91 %, ils étaient d'accord pour changer leurs comportements et, pour le même pourcentage, ils se sont sentis écoutés par les éducateurs. Finalement, l'ensemble des jeunes ont indiqué avoir réussi à modifier leurs comportements. Ils ont aussi exprimé que le plan de réussite leur avait permis de trouver des moyens en vue d'améliorer leur fonctionnement à leur retour dans leur milieu.

Quant aux parents, le taux des répondants est de 22 %. Dans l'ensemble, le taux de satisfaction est élevé. Tous les répondants estiment avoir compris les raisons justifiant l'hébergement de leur fils en encadrement intensif. De même qu'ils croient que ce séjour a permis au jeune de retourner dans un milieu où l'encadrement est moins restrictif de liberté. Toutefois, quelques parents indiquent ne pas avoir été informés des recours possibles s'offrant à eux à l'égard de cette décision, en cas de désaccord de leur part. De plus, ils mentionnent ne pas avoir été avertis des activités et des moyens mis en place permettant à leur fils d'atteindre ses objectifs.

Programmes

L'Aire de vie familiale

Programmes	Jours d'utilisation 2011-2012	Jours d'utilisation 2010-2011
Programme « Hôtellerie »	84	96
Programme « Un pas vers l'autonomie »	32	73
Programme « Observation directe »	Non utilisé	30
Programme « Coaching mère-enfant »[10]	Non utilisé	Non utilisé
Programme « Supervision de contact »	51	24
Programme « Mon premier boulot »	48	21
Autres : rencontres de groupes (activités cliniques)	20	18
Cuisine Coopérative Jeunesse avec PQJ	16	---
Total	**251**	**262**

Les cuisines coopératives donnent l'opportunité aux jeunes de :

- Manger des repas équilibrés;
- Rencontrer des gens dans un contexte positif;
- Acquérir des notions de base en cuisine;
- Développer un intérêt pour la cuisine à faible coût;
- Quitter les ateliers avec quelques repas.

Les jeunes qui participent au programme Qualification des jeunes (PQJ) sont introduits en priorité à l'intérieur de ces ateliers. Les autres jeunes en processus d'autonomie du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent peuvent y participer selon les places disponibles et le besoin de chacun.

Deux personnes bénévoles assistent à chaque atelier.

[10] Ce programme peut être dispensé à toute jeune fille usagère du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent nouvellement mère d'un enfant ou qui a un jeune de moins de deux ans, démontrant des problèmes d'adaptation face à sa vie de mère et aux responsabilités qui en découlent. Il permet à l'intervenant social d'observer le comportement de la jeune mère avec son enfant et de répondre à ses besoins en vue d'éviter la négligence et la déresponsabilisation.

Autres programmes spécialisés

Programmes spécialisés dans les unités de vie	Nombre d'ateliers au programme	Nombre de participants différents	Âge de la clientèle
Programme d'hygiène corporelle	5	12	6 à 14 ans
« *Haut les voiles!* » programme d'éducation à la sexualité	18	15	
PARC, (autocontrôle, résolution de conflits et compétences sociales)	15	11	
Activités assistées par un animal (activité hebdomadaire au Moussaillon)	12	12	
Activités manuelles, culinaires et culturelles	En continuité	77	6 à 18 ans
Comité des résidents	4 à 5 par année	Tous les jeunes	
Habiletés sociales :			
> La communication	16	105	
> La régulation de la colère	15	114	
> La gestion du stress	15	103	
Activités assistées par un animal (activité hebdomadaire à L'Anse)	10	10	
Sexo (éducation à la sexualité)	10	88	15 à 18 ans
Toxicomanie, PIF Jaune	8	39	
Ateliers du Frère Toc	24	17	
Vers l'autonomie :			
> L'art de budgéter	En continuité		
> Défis-mois	Jeu interactif	11	
> Dilemmes moraux	En continuité	12	
> Préparation au monde du travail	En continuité	10	
> Stage en milieu de travail	En continuité		
> Visualisation	En continuité		

Chaque unité de vie produit un rapport d'activité et, selon les caractéristiques générales de la clientèle et les niveaux d'encadrement dispensés, la programmation spécialisée offerte est différente d'une unité de vie à l'autre. Ainsi, des jeunes nécessitant du soutien pour conscientiser leurs difficultés et intégrer les règles sociales seront outillés au moyen d'ateliers spécifiques. Par ailleurs, d'autres jeunes, dotés d'une fragilité psychologique sur le plan des structures de leur personnalité, auront besoin d'une présence éducative accrue, personnelle et individuelle, d'où l'approche motivationnelle dispensée à l'unité de vie Le Quai. Toutefois, l'amélioration des habiletés relationnelles et de maîtrise des émotions déficitaires chez les jeunes en difficulté demeure le centre des préoccupations des services de la réadaptation. Les diverses approches et programmes adaptés aux besoins de chaque jeune (attachement, méthode cognitive comportementale, approche motivationnelle) deviennent un apprentissage progressif et contribuent à l'implication des parents dans le but de les renseigner sur le contenu, les objectifs et les résultats obtenus afin de les mobiliser, les responsabiliser et les requalifier face à leur jeune.

Qualification des jeunes présenté par MRC

	Nombre de jeunes		Filles		Garçons	
MRC	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011
Rimouski-Neigette	**3**	5	**2**	1	**1**	4
La Mitis	**3**	7	**2**	4	**1**	3
Matane	**4**	4	**2**	1	**2**	3
La Matapédia	**1**	2	**0**	1	**1**	1
Les Basques	**4**	1	**2**	1	**2**	0
Rivière-du-Loup	**10**	14	**2**	4	**8**	10
Kamouraska	**4**	3	**2**	2	**2**	1
Témiscouata	**4**	1	**2**	1	**2**	0
Total	**33**	**37**	**14**	**15**	**19**	**22**

Il s'agit d'un programme intensif de trois années pour préparer le passage à la vie autonome et assurer la qualification des jeunes, de 16 à 19 ans, des centres jeunesse du Québec (intervention directe et indirecte). Ce programme est offert aux jeunes suivis sous la LPJ et la LSJPA du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent. L'équipe régionale est composée de **quatre** éducateurs, du chef des services de réadaptation de l'unité de vie L'Ancrage et de la directrice des services de réadaptation. La charge de cas est de dix jeunes au maximum par éducateur, et ce, afin de garantir l'intensité des services.

Pour l'année 2011-2012, un **quatrième** poste d'éducateur PQJ s'est ajouté à l'équipe le 1er février 2012.

S'occuper des enfants (SOCEN)

Cette approche d'intervention repose sur une évaluation minutieuse des besoins de l'enfant placé et du résultat des interventions visant à satisfaire ses besoins. SOCEN reconnaît l'importance de favoriser le partenariat entre tous les acteurs gravitant autour de l'enfant placé, et ce, afin de maximiser la réponse à ses besoins.

Un outil standardisé d'intervention, le *Cahier d'évaluation et de suivi* (CÉS), permet l'évaluation des besoins de l'enfant placé dans sept dimensions de son développement : santé, éducation, identité, relations familiales et sociales, présentation de soi, développement affectif et comportemental et habiletés à prendre soin de soi.

Le CJBSL collabore depuis les débuts de l'implantation de l'approche par l'Association des centres jeunesse du Québec. Dans un premier temps, par une participation à la recherche et, par la suite, par le déploiement de l'approche dans ses huit MRC auprès des enfants placés à majorité en famille d'accueil.

Le constat effectué depuis le début de l'année 2012 permet d'observer qu'il y a un ralentissement au niveau de notre plan de déploiement et que nous devons procéder à la mise en place d'une structure de travail qui permettra un déploiement optimal de cette approche afin d'en faire profiter l'ensemble des jeunes concernés.

Globalement, voici le constat que nous pouvons faire de son déploiement à ce jour :

Nombre d'intervenants actuellement en poste formés	34
Nombre de jeunes ayant bénéficié de l'approche SOCEN depuis son implantation	69
Nombre de FA formées à l'approche	69
Nombre de FA ayant participé à la passation d'un CÉS	48

Au 31 mars 2012, on constate que 41 % des 168 jeunes placés pour plus de six mois ont participé à SOCEN.

Services juridiques

Les avocats du service du contentieux travaillent dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et avec les dispositions du *Code civil du Québec*, qui touchent l'adoption et la protection de la jeunesse.

Pour l'année 2011-2012, le service du contentieux du Centre jeunesse a rédigé 1396 procédures par rapport à 1023 pour 2010-2011, ce qui représente une augmentation de 36 %. Cet écart s'explique, entre autres, par le suivi des dossiers de contribution parentale et l'augmentation du nombre de dossiers en protection de la jeunesse.

Procédures à la Cour du Québec / Chambre de la jeunesse

	2011-2012	2010-2011	Explications
Révisions (modification d'une ordonnance en cours ou prolongation d'une ordonnance qui arrive à échéance)	303	308	**Diminution de 5 révisions** *En raison des durées maximales de placement et de la nécessité de déterminer rapidement un projet de vie pour les enfants.*
Nouvelles situations (requête visant à faire déclarer la compromission et la sécurité d'un jeune)	198	182	**Augmentation de 16 nouvelles situations** *S'explique par l'application appropriée de la grille d'évaluation du besoin de protection prévue dans la loi.*
Mesures provisoires (en urgence, mesures qui s'imposent avant que la Cour n'entende toute la preuve sur la situation complète de l'enfant et ses parents)	227	189	**Augmentation de 38 mesures provisoires** *Selon les années et les cas, il est possible de constater une telle diminution des mesures provisoires.*
TOTAL	**728**	**679**	**Augmentation de 49 procédures**

En 2011-2012, le service du contentieux a présenté 728 procédures à la Cour du Québec / Chambre de la jeunesse, ce qui représente une augmentation de 49 procédures par rapport à l'année précédente (2010-2011).

Il y a eu augmentation du nombre de procédures en protection de la jeunesse parce que 16 nouvelles situations ont été judiciarisées de plus que l'année précédente et 38 mesures provisoires ont accompagné ces nouvelles situations ou révisions. La gravité des problématiques familiales et l'urgence d'intervenir rapidement expliquent généralement cette augmentation.

En 2011-2012, le service du contentieux a également poursuivi différentes activités liées à son mandat :

a) collaboration auprès des directions du Centre jeunesse;

b) participation à différents comités, dont celui de la gestion des risques;

c) participation aux tables Évaluateurs et Prise en charge.

d) participation au comité contacts dont le mandat est la révision des modalités de contacts supervisés entre les parents et les enfants.

Plusieurs formations furent dispensées par les avocats du service, notamment sur le projet de vie, la *Loi sur la protection de la jeunesse* et preuve et témoignage. Ces formations ont rejoint les intervenants en réadaptation, en protection ainsi que des collaborateurs.

De plus, dans 40 dossiers, les avocats du service du contentieux collaborent, avec le Service des finances, à la récupération des sommes dues par les parents dont les enfants sont placés.

Droits des usagers

Accès à l'information

Demandes d'accès reçues à la Direction des services professionnels et de la qualité (DSPQ)	2011-2012	2010-2011
Demandes d'accès reçues	157	128

Demandes d'accès traitées	2011-2012	2010-2011
Demandes d'accès traitées par la DSPQ [11]	155	130
Demandes reçues et traitées par les points de service	13	25

Provenance des demandes reçues à la Direction des services professionnels et de la qualité (DSPQ)	2011-2012	2010-2011
Usager	13	6
Parents	66	65
Parenté (grands-parents, frère, soeur, tante, oncle, etc.)	0	5
Réseau de la santé et des services sociaux	28	15
Familles d'accueil et ressources intermédiaires	2	3
Autres (Sûreté du Québec, services correctionnels, commissions scolaires, avocats)	48	34
Total	**157**	**128**

Une augmentation de 19 % des demandes d'accès traitées par la DSPQ est constatée pour l'année 2011-2012, comparativement à 37 % en 2010-2011. Par ailleurs, on constate une diminution des demandes d'accès traitées par les points de service.

Aucune demande n'a fait l'objet d'une révision par la Commission d'accès à l'information.

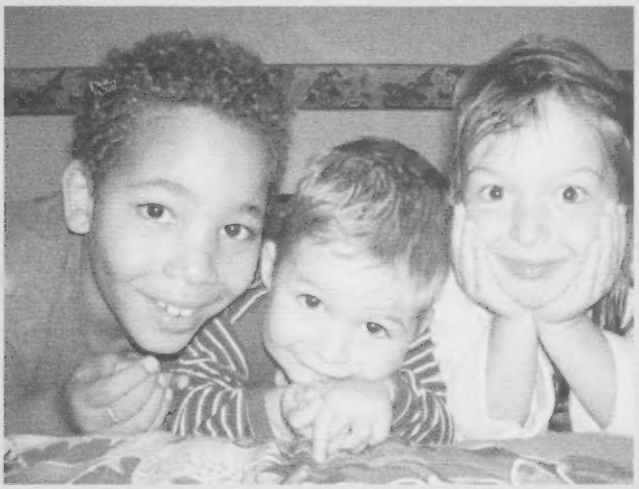

[11] Sept demandes d'accès, reçues à la DSPQ avant le 31 mars 2011, ont été traitées dans l'année 2011-2012. Cinq, reçues avant le 31 mars 2012, ont été traitées après le 1er avril 2012.

Activités de communication

Site Internet

Au cours de l'année 2011-2012, le site Internet du Centre jeunesse a été visité 20 014 fois, pour une moyenne de 1 668 visiteurs par mois, ce qui représente une augmentation de près de 15 % comparativement à l'an dernier. En général, la section du recrutement est celle qui est la plus consultée.

Visitez notre site Web au : www.centrejeunessebsl.com

Intranet

Avec le service informatique, un intranet a été développé au cours de l'année. Cet outil permet au personnel d'avoir accès aux politiques, procédures, guides et cadres de référence. Il est également utilisé pour effectuer les réservations des ressources (salle, automobile, matériel informatique).

Extranet

Avec le développement de l'extranet, les membres du conseil d'administration ont accès aux documents électroniques pour leurs rencontres. Cette nouvelle façon de faire permet de diminuer l'utilisation de papier de façon significative.

Dans le cadre du plan de communication de l'établissement, voici les principaux résultats des activités :

Activités de communication en collaboration avec les directions et services	**Nombre**
Entrevues médiatiques	19
Conférences de presse	4
Journal interne	8

Activités annuelles de communication (outils promotionnels)
Outils promotionnels (dépliant, signet, etc.)
Revue de presse
Assemblée publique
Bilan des DPJ
Activités promotionnelles (semaine des centres jeunesse, semaine des familles d'accueil, Route sans fin)
Mise à jour du site Internet

De plus, le service des communications a transmis 343 pochettes d'information aux usagers (mère : 112 ; père : 118 ; parents : 42 et usager de 14 ans et plus : 70). Ces pochettes comprennent les formulaires de demande d'accès à l'information et du traitement d'une plainte, les dépliants du comité des usagers et du code d'éthique ainsi qu'un questionnaire d'appréciation. Nous avons reçu 25 questionnaires complétés par les usagers, dont 24 nous mentionnent que les documents transmis leur permettent de comprendre leurs droits.

Activités des ressources humaines

Dotation

En 2011-2012, le Centre jeunesse a comblé 56 postes permanents dépourvus de leur titulaire correspondant à l'ensemble des besoins de main-d'oeuvre. Le tableau suivant présente la répartition par catégorie d'emplois.

	2011-2012	2010-2011
Agents de relations humaines (ARH)	16	8
Techniciens en travail social (TTS)	10	1
Éducateurs	10	1
Agentes administratives et secrétaires juridiques	3	4
Autres catégories	17	11
Total	**56**	**25**

Dans le cadre de son plan de main-d'oeuvre, le Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent a procédé aux activités suivantes en matière de dotation :

Titres d'emploi	2011-2012		2010-2011	
	Nombre de tests et d'entrevues	Nombre de candidats retenus	Nombre de tests et d'entrevues	Nombre de candidats retenus
Agents de relations humaines (ARH)	17	15	24	20
Techniciens en travail social (TTS)	5	5	14	10
Éducateurs	25	17	33	18
Agentes administratives	20	7	11	5
Autres catégories	35	23	49	22
Total	**102**	**67**	**131**	**75**

Enseignement pratique (stages)

Stagiaires par secteur d'activité	Nombre de stagiaires (nombre de stages) 2011-2012	Nombre de stagiaires (nombre de stages) 2010-2011
Secteur protection	15 stagiaires (27 stages)	14 stagiaires (21 stages)
Secteur réadaptation	14 stagiaires (17 stages)	20 stagiaires (22 stages)
Administration	4 stagiaires (4 stages)	2 stagiaires (2 stages)
Total	**33 stagiaires (48 stages)**	**36 stagiaires (45 stages)**

La participation aux salons de stages et les visites dans les établissements d'enseignement en vue d'attirer les stagiaires se poursuivent au CJBSL puisqu'ils représentent notre plus importante relève. Les stagiaires participent également à un programme d'accueil et de formation afin de faciliter leur intégration.

En 2011-2012, 12 stages d'observation ont été réalisés dans notre établissement, soit deux en protection et dix en réadaptation.

Accueil et intégration des employés

Programme d'accueil	2011-2012	2010-2011
Secteur protection	10	28
Secteur réadaptation	34	32
Secteur administratif	9	8
Total	**53**	**68**

Dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration, les nouveaux employés bénéficient de 4 et 7 jours d'activités générales et spécifiques aux fonctions qu'ils occuperont. Ils reçoivent les formations spécifiques à leur fonction, soit *Programme d'intégration jeunesse* (PIJ), *Intervention thérapeutique lors de conduites agressives* (ITCA), concept de protection, planification de l'intervention, etc.

Développement des ressources humaines

Types de formations	2011-2012		2010-2011	
	Nombre de participants	Nombre d'heures	Nombre de participants	Nombre d'heures
Formations cliniques (concept de protection, cadre de référence, gestion de dossier, LPJ, LSSSS, LSJPA, méthode cognitive comportementale, etc.)	396	2 584,50	349	2 645
Programme national de formation (PNF)	194	2 273,50	178	2 702
Programme d'intégration des nouveaux employés en protection et en réadaptation	142	709,75	189	685
Intervention thérapeutique lors de conduites agressives (ITCA)	108	813,00	59	596
Santé mentale et protocole d'intervention en situation de crise suicidaire	35	244,50	83	1 153
Santé et sécurité au travail (SST)	35	462,00	188	416
Autres formations (administration et services techniques, congrès et colloques, bureautique et informatique, etc.)	337	2147,00	126	968
Total		**9234,25**		**9 165**

Le développement des ressources humaines est une priorité au Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent afin d'avoir du personnel compétent, confiant et engagé. Depuis quelques années, des efforts sont également déployés en vue de permettre un meilleur transfert des apprentissages. La formation ne doit pas être un événement isolé, mais doit se situer à l'intérieur d'un processus qui comprend un avant, un pendant et un après.

Le transfert d'apprentissage : mettre ses acquis en pratique!

Santé et sécurité au travail

Assurance salaire

	2011-2012		2010-2011	
Coûts	**Cadre (2)**	**Non-cadre (48)**	**Cadre (4)**	**Non-cadre (52)**
Assurance salaire	45 487 $	705 182 $	33 158 $	522 369 $
Charges sociales	5 686 $	88 148 $	4 145 $	65 296 $
Total	**51 173 $**	**793 330 $**	**37 303 $**	**587 665 $**

Motifs des absences

Diagnostics	**2011-2012**	**2010-2011**
Médecine	9	12
Chirurgie	10	7
Psychologique	19	24
Musculo-squelettique	10	7
Oncologie	2	6

Nous constatons une diminution de six demandes de prestations d'assurance salaire comparativement à l'an passé. Nous sommes passés de 56 employés bénéficiant de prestation d'assurance salaire à 50 cette année. Malgré cette diminution, les coûts ont augmenté, puisque plusieurs invalidités, soit 12 en mars 2011, ont débuté à la fin de l'année financière précédente et ont perduré au cours de l'année actuelle.

Réaffectation de la travailleuse enceinte

	2011-2012	**2010-2011**
Jours calendrier de réaffectation	921	980

Encore cette année, la collaboration des travailleuses enceintes et des gestionnaires a permis de trouver des solutions pour le maintien au travail de ces travailleuses, et ce, dans le respect de leurs facteurs de risque. La prestation de travail fournie par les femmes enceintes contribue à diminuer la charge de travail des autres intervenants et améliore ainsi le service auprès des usagers. Pour l'année 2011-2012, on note donc une légère augmentation des demandes de retrait préventif passant à 13 à 10 demandes.

Accidents de travail et maladies professionnelles (CSST)

Statistiques des accidents de travail

	2011-2012		2010-2011	
	Nombre de jours d'absence	**Nombre d'employés**	**Nombre de jours d'absence**	**Nombre d'employés**
Accidents de travail (avec arrêt de travail)	398	8	247	12

Malgré une diminution des accidents avec absence au travail, il y a eu une augmentation du nombre de jours d'absence en raison de deux événements ayant nécessité une plus longue durée d'absence.

Assignation temporaire en CSST

En 2011-2012, pour les huit employés qui ont subi un accident de travail, il y a eu 121 jours d'assignation temporaire comparativement à 140 jours l'an dernier.

Nature des accidents de travail	2011-2012		2010-2011	
	Avec arrêt de travail	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Sans arrêt de travail
Sport	1	2	3	3
Intervention auprès des jeunes	2	13	3	22
Chute ou perte d'équilibre	2	7	0	8
Soulèvement d'une charge ou poids	0	2	0	1
Récidive ou aggravation	0	0	0	0
Violence de la part des usagers	1	19	2	29
Accident d'automobile	0	3	0	1
Autres	2	12	1	19
Total	**8**	**58**	**9**	**83**

Les déclarations de rapports d'événements complétés par le personnel ont connu une diminution de 28 %. Cet écart est principalement en lien avec la baisse des déclarations de violence subie de la part des usagers en passant de 29 à 19 et des déclarations suite à une intervention auprès des jeunes en passant de 22 à 13. Cette diminution au niveau de la violence et des interventions auprès des jeunes peut s'expliquer par les mesures cliniques mises en place dans les unités de vie. Il faut également mentionner que des démarches ont été effectuées pour promouvoir la complétion du rapport d'événement.

Programme d'aide aux employés (PAE)

Motifs de consultation	2011-2012 (Nombre d'heures)	2010-2011 (Nombre d'heures)
Famille	69,5	116
Abus	0	0
Emploi	114,5	83
Psychologique	49,5	59,5
Crise/santé	34	66,5
Référence	8,5	15
Total	**276**	**340**

Les sous-catégories d'« emploi » sont : l'épuisement : 37 h, le post-traumatique : 15,5 h, l'insatisfaction : 14 h, le stress organisationnel : 10,5 h, la relation entre collègues : 9 h et autres motifs : 28,5 h.

Utilisation du Programme d'aide aux employés

2011-2012	2010-2011
74 clients	84 clients
276 heures	340 heures
Moyenne de 3,73 heures/personne	Moyenne de 4,05 heures/personne
18,64 % taux annuel d'utilisation	20,05 % taux annuel d'utilisation

Les motifs de consultation au Programme d'aide aux employés ont diminué, à l'exception du motif « emploi » qui a connu une augmentation de 27,5 % comparativement à l'an passé. Malgré cette augmentation, on note une diminution des heures globales de 19 %. Celle-ci ne reflète pas le portrait en assurance salaire, soit l'augmentation d'arrêts de travail concernant la santé psychologique.

Reconnaissance

Le Centre jeunesse reconnaît l'importance de la contribution de tout le personnel à la réalisation de sa mission, à la prestation des services et au travail d'équipe, et ce, particulièrement dans le cadre de la semaine des centres jeunesse.

En 2011, nous avons souligné les années de service de ceux et celles qui ont atteint 25 ans de service entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2011.

Manon Allard
Lorraine Bélanger
Christian Bérubé
Marie-Anne Bouffard
Lucie Brillant
Francine Charest
Corinne Côté
Robin Côté
Mario Dejoie
Danielle Dubé
Pierre Dubé
Ghislain Dunn
Luce Fortin
Lyne Lajoie
Louiselle Lapointe
Jean Ouellet
Marie Ouellet
Patricia Rioux
Magella Ross
Paul Vézina

Et le départ à la retraite de ceux et celles qui ont quitté le Centre jeunesse entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011.

Denise Charette
Réjean Doucet
Carmen Fournier
Jocelyne Hudon
Guy Latulippe
Élizabeth Leclerc
Chantal Lepage
Annette Riou
Roxanne St-Onge

Il n'y a pas de cause plus noble que de travailler à protéger les enfants!

MILLE MERCIS À TOUS LES EMPLOYÉS
DU CENTRE JEUNESSE DU BAS-SAINT-LAURENT!

États financiers

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent ont été complétés par la Direction des ressources humaines et des services administratifs direction responsable de leur préparation et de leur présentation fidèle, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que les particularités prévues au Manuel de gestion financière édicté en vertu de l'article 477 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes qu'elle considère nécessaire. Celui-ci fournit l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton dûment mandatée pour se faire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. La firme Raymond Chabot Grant Thronton peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Marie-Sylvie Bèche

Marie-Sylvie Bèche
Directrice générale

Martin Grenier
Directeur des ressources humaines
et des services administratifs

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
2e étage
165, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 8Y2

Téléphone 418 722-4611
Télécopieur 418 722-4004
www.rcgt.com

Aux membres du conseil d'administration de
Centre Jeunesse du Bas-Saint-Laurent

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012 et les états des résultats et de la variation de la dette nette pour l'exercice terminé à cette date ainsi que d'autres informations explicatives, sont tirés des états financiers audités du Centre Jeunesse du Bas-Saint-Laurent pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Nous avons exprimé une opinion avec réserve sur ces états financiers dans notre rapport daté du 12 juin 2012. Ni ces états financiers ni les états financiers résumés ne reflètent les incidences d'événements survenus après la date de notre rapport sur ces états financiers.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités du Centre Jeunesse du Bas-Saint-Laurent.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités conformément aux critères décrits dans l'annexe 1 à la circulaire 2012-012 (03.01.61.19) publiée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités du Centre Jeunesse du Bas-Saint-Laurent pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux critères décrits dans l'annexe 1 à la circulaire 2012-012 (03.01.61.19) publiée par le MSSS.

Comptables agréés
Membre de Grant Thornton International Ltd

Cependant, les états financiers résumés comportent une anomalie équivalente à celle des états financiers audités du Centre Jeunesse du Bas-Saint-Laurent pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

L'anomalie que comportent les états financiers audités est décrite dans notre opinion avec réserve formulée dans notre rapport daté du 12 juin 2012. Notre opinion avec réserve est fondée sur le fait que les passifs afférents aux obligations envers les employés en congé parental et en assurance salaire ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'impact n'a pu être déterminé pour les exercices 2012 et 2011, car l'information n'est pas disponible au niveau de l'établissement.

Notre opinion avec réserve indique que, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe précédent, les états financiers audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre Jeunesse du Bas-Saint-Laurent au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales ou législatives

L'établissement ne s'est pas conformé à l'article 519 en ne facturant pas les intérêts sur les paiements en retard des contributions parentales.

[1]

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Le 12 juin 2012

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no. A115974

RÉSULTATS – Tous les fonds au 31 mars 2012

	Exploitation	Immobilisations	Total 2011-2012	Total 2010-2011
REVENUS				
ASSS et MSSS	28 183 351 $	498 512 $	28 681 863 $	28 231 271 $
Usagers	1 498 423 $	0 $	1 498 423 $	1 712 441 $
Vente de services et recouvrements	922 444 $	0 $	922 444 $	746 655 $
Donations	2 214 $	0 $	2 214 $	17 273 $
Revenus de type commercial	22 916 $	0 $	22 916 $	18 558 $
Autres revenus	288 650 $	118 023 $	406 673 $	65 945 $
TOTAL	**30 917 998 $**	**616 535 $**	**31 534 533 $**	**30 792 143 $**
CHARGES				
Salaires, avantages sociaux et charges	20 384 967 $	0 $	20 384 967 $	20 116 510 $
Médicaments	12 743 $	0 $	12 743 $	15 835 $
Fournitures médicales	3 920 $	0 $	3 920 $	4 183 $
Denrées alimentaires	233 937 $	0 $	233 937 $	234 266 $
Rétributions versées aux RNI	4 519 959 $	0 $	4 519 959 $	4 223 504 $
Frais financiers	0 $	186 636 $	186 636 $	196 782 $
Entretien, réparation des installations	395 624 $	35 554 $	431 178 $	443 057 $
Créances douteuses	248 339 $	0 $	248 339 $	510 145 $
Amortissement des immobilisations	0 $	622 586 $	622 586 $	591 593 $
Autres dépenses	4 525 634 $	795 $	4 526 429 $	4 225 743 $
TOTAL	**30 325 123 $**	**845 571 $**	**31 170 694 $**	**30 561 618 $**
Surplus (déficit) de l'exercice	**592 875 $**	**(229 036 $)**	**363 839 $**	**230 525 $**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS d'exploitation	FONDS d'immobilisations	Total Exercice courant	Total Exercice précédent
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse	3 399 726 $	0 $	3 399 726 $	3 603 238 $
Débiteur - ASSS et MSSS	354 622 $	850 625 $	1 205 247 $	885 313 $
Débiteurs - autres	560 405 $	0 $	560 405 $	407 367 $
Subvention à recevoir (perçue d'avance) – réforme comptable	2 218 680 $	(2 605 330 $)	(386 650 $)	(291 590 $)
Créances interfonds	(164 590 $)	164 590 $	0 $	0 $
Placements à long terme	1 004 500 $	0 $	1 004 500 $	1 000 000 $
Autres éléments	224 782 $	0 $	224 782 $	4 266 $
Total des actifs financiers	**7 598 125 $**	**(1 590 115 $)**	**6 008 010 $**	**5 608 594 $**
PASSIF				
Emprunts temporaires	0 $	1 349 253 $	1 349 253 $	719 958 $
Autres créditeurs	5 355 812 $	93 947 $	5 449 759 $	5 341 975 $
Avances de fonds - enveloppes décentralisées	0 $	104 640 $	104 640 $	51 048 $
Intérêts courus à payer	0 $	25 625 $	25 625 $	34 363 $
Revenus reportés	618 525 $	19 484 $	638 009 $	749 395 $
Dettes à long terme	0 $	3 343 301 $	3 343 301 $	3 710 450 $
Passifs environnementaux	0 $	825 000 $	825 000 $	825 000 $
Autres éléments	287 283 $	0 $	287 283 $	267 967 $
Total des passifs	**6 261 620 $**	**5 761 250 $**	**12 022 870 $**	**11 700 156 $**
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	**1 336 505 $**	**(7 351 365$)**	**(6 014 860 $)**	**(6 091 562 $)**
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations	0 $	7 656 340 $	7 656 340 $	7 370 125 $
Frais payés d'avance	20 722 $	0 $	20 722 $	19 800 $
SURPLUS CUMULÉS	**1 357 227 $**	**304 975 $**	**1 662 202 $**	**1 298 363 $**

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (dette nette)

	FONDS d'exploitation	FONDS d'immobilisations	Total Exercice courant	Total Exercice précédent
Actifs financiers nets (dette nette) au début	967 462 $	(7 059 024 $)	(6 091 562 $)	(6 449 234 $)
Surplus (déficit) de l'exercice	592 875 $	(229 036 $)	363 839 $	230 525 $
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS				
Acquisitions	0 $	(910 077 $)	(910 077 $)	(363 160 $)
Amortissement de l'exercice	0 $	622 586 $	622 586 $	591 593 $
(Gain)/Perte sur dispositions	0 $	(279 $)	(279 $)	1 757 $
Produits sur dispositions	0 $	4 973 $	4 793 $	2 315 $
Ajustements	0 $	0 $	0 $	(100 930 $)
Intérêts capitalisés	0 $	(3 418 $)	(3 418 $)	0 $
Total des variations dues aux immobilisations	**0 $**	**(286 215 $)**	**(286 215 $)**	**131 575 $**
VARIATIONS DUES AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE				
Acquisition de frais payés d'avance	(20 722 $)	0 $	(20 722 $)	(19 800 $)
Utilisation de frais payés d'avance	19 800 $	0 $	19 800 $	15 372 $
Total des variations dues aux frais payés d'avance	**(922 $)**	**0 $**	**(922 $)**	**(4 428 $)**
Autres variations des surplus (déficits) cumulés	**(222 910 $)**	**222 910 $**	**0 $**	**0 $**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	**369 043 $**	**(292 341 $)**	**76 702 $**	**357 672 $**
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	**1 336 505 $**	**(7 351 365 $)**	**(6 014 860 $)**	**(6 091 562 $)**

CHARGES BRUTES PAR CENTRE D'ACTIVITÉS

Fonds d'exploitation - Activités principales

	2011-2012	2010-2011	Variations
PROGRAMME JEUNES EN DIFFICULTÉ			
5100 Accueil à la jeunesse	606 554 $	608 846 $	(2 292 $)
5200 Évaluation / orientation et accès	2 562 464 $	2 570 744 $	(8 280 $)
5400 Assistance et support aux jeunes et à la famille	5 673 469 $	5 858 188 $	(184 719 $)
5500 Unités de vie pour jeunes	5 100 556 $	4 976 959 $	123 597 $
5511 Ressources intermédiaires – Jeunes	285 304 $	197 069 $	88 235 $
5521 Familles d'accueil – Jeunes en difficulté	4 222 744 $	4 026 435 $	196 309 $
5590 Tutelle à un enfant	124 127 $	68 991 $	55 136 $
5600 Services externes	238 265 $	206 598 $	31 667 $
5700 Révision des mesures	297 683 $	247 261 $	50 422 $
5810 Expertise à la Cour Supérieure	119 785 $	144 190 $	(24 405 $)
5830 Recherches d'antécédents et retrouvailles	25 344 $	11 015 $	14 329 $
5850 Contentieux	518 609 $	506 378 $	12 231 $
5860 Santé des jeunes	66 489 $	58 852 $	7 637 $
5870 Adoption	251 931 $	248 805 $	3 126 $
TOTAL DU SECTEUR	**20 093 324 $**	**19 730 331 $**	**362 993 $**
PROGRAMME SANTÉ MENTALE			
5410 Soutien aux services – santé mentale	138 613 $	105 736 $	32 877 $
5504 Unités de vie pour jeunes – santé mentale	1 149 478 $	1 123 368 $	26 110 $
5513 Ressources intermédiaires – santé mentale	11 911 $	29 615 $	(17 704 $)
TOTAL DU SECTEUR	**1 300 002 $**	**1 258 719 $**	**41 283 $**
NON EXCLUSIFS À UN PROGRAMME			
6430 Encadrement des ressources non institutionnelles	635 732 $	606 298 $	29 434 $
7690 Transport externe des usagers	244 994 $	199 231 $	45 763 $
TOTAL DU SECTEUR	**880 726 $**	**805 529 $**	**75 197 $**

	2011-2012	2010-2011	Variations
ADMINISTRATION ET SOUTIEN AUX SERVICES			
5900 Administration des services à la clientèle	824 815 $	640 161 $	184 654 $
7202 Coordination et soutien	20 556 $	7 086 $	13 470 $
7300 Administration générale	2 567 107 $	2 695 053 $	(127 946 $)
7340 Informatique	388 447 $	362 125 $	26 322 $
7350 Gestion de l'information	293 454 $	193 108 $	100 346 $
7554 Alimentation et autres	819 725 $	831 271 $	(11 546 $)
7600 Buanderie et lingerie	12 132 $	20 333 $	(8 201 $)
7930 Personnel en prêt de service	179 125 $	171 589 $	7 536 $
TOTAL DU SECTEUR	**5 105 361 $**	**4 920 726 $**	**184 635 $**
GESTION DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS			
7644 Hygiène et salubrité	345 548 $	245 270 $	100 278 $
7700 Fonctionnement des installations	1 432 023 $	1 403 064 $	28 959 $
7710 Sécurité	118 092 $	126 446 $	(8 354 $)
7800 Entretien et réparation des installations	524 803 $	635 072 $	(110 269 $)
TOTAL DU SECTEUR	**2 420 466 $**	**2 409 852 $**	**10 614 $**
TOTAL DES CHARGES BRUTES DES CENTRES D'ACTIVITÉS	**29 799 879 $**	**29 125 157 $**	**674 722 $**
CHARGES NON RÉPARTIES			
Comité des usagers	9 952 $	15 245 $	(5 293 $)
Autres activités	42 089 $	25 069 $	17 020 $
Frais service d'hébergement	191 804 $	0 $	191 804 $
Provision pour créances douteuses	248 339 $	510 145 $	(261 806 $)
Mise en oeuvre du programme Stratégie d'action jeunesse	(4 028 $)	65 748 $	(69 776 $)
Maintien de l'équité salariale	14 896 $	0 $	14 896 $
TOTAL DES CHARGES NON RÉPARTIES	**503 052 $**	**616 207 $**	**(113 155 $)**

Installations et responsables au 31 mars 2012

POINTS DE SERVICE

KAMOURASKA
708, 4e Avenue, bureau 203
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Téléphone : 418 856-2561
Télécopieur : 418 856-5293
CSP : Nathalie Ouellet

LA MATAPÉDIA
30, boul. Saint-Benoît Est, local 110
Amqui (Québec) G5J 2B7
Téléphone : 418 629-4421
Télécopieur : 418 629-2827
CSP : Guy Lemieux

LA MITIS
1490, rue Lindsay
Mont-Joli (Québec) G5H 2Z7
Téléphone : 418 775-7241
Télécopieur : 418 775-2618
CSP : Renée Boivin

LES BASQUES
550, rue Notre-Dame Est
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0
Téléphone : 418 851-3353
Télécopieur : 418 851-3201
CSPR : Brigitte Bolduc

MATANE
568, avenue du Phare Est
Matane (Québec) G4W 1B1
Téléphone : 418 562-0566
Télécopieur : 418 562-7201
CSP : Julie Ouellet

RIMOUSKI-NEIGETTE
103, rue de l'Évêché Ouest
Case postale 3500
Rimouski (Québec) G5L 8V5
Téléphone : 418 723-1250
Télécopieur : 418 722-6128
CSP : Agathe Simard

RIVIÈRE-DU-LOUP
73, rue Saint-Henri, 5e étage
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4V2
Téléphone : 418 862-6335
Télécopieur : 418 862-5833
CSP : André Fournier

TÉMISCOUATA
33, rue Saint-Laurent
2e étage, case postale 218
Cabano (Québec) G0L 1E0
Téléphone : 418 854-2012
Télécopieur : 418 854-0350
CSP: Danielle St-Hilaire

UNITÉS DE VIE

LA VILLA DION
362, rue Desrosiers
Matane (Québec) G4W 3K3
Téléphone : 418 562-0640
Télécopieur : 418 562-7469
CSRR : Johanne Poirier

L'ANSE
404, rue Ross
Rimouski (Québec) G5L 6J2
Téléphone : 418 724-2151
Télécopieur : 418 721-4806
CSRR : Nancy Caron

LE QUAI
404, rue Ross
Rimouski (Québec) G5L 6J2
Téléphone : 418 724-2637
Télécopieur : 418 724-2623
CSRR : Marie-Josée Duchesne

LE MOUSSAILLON
404, rue Ross
Rimouski (Québec) G5L 6J2
Téléphone : 418 724-6360
Télécopieur : 418 725-4263
CSR : Marie-Josée Nathalie Lavoie

LA PASSERELLE
294, rue Vézina, C.P. 1929
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0
Téléphone : 418 851-1819
Télécopieur : 418 851-4536
CSR : Dominique Pouliot

L'ANCRAGE
70, rue Saint-Henri
Rivière-du-Loup (QC) G5R 2A1
Téléphone : 418 862-1819
Télécopieur : 418 862-7057
CSR : Pascal Lamarre

LE TRAVERSIER
70, rue Saint-Henri
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2A1
Téléphone : 418 863-5265
Télécopieur : 418 863-5268
CSR : Jean-Philippe Nadeau

ARTHUR-BUIES
16, boulevard Arthur-Buies
Rimouski (Québec) G5L 5C3
Téléphone : 418 721-5720
Télécopieur : 418 721-6598

CENTRE ADMINISTRATIF

287, rue Pierre-Saindon, 3e étage
Rimouski (Québec) G5L 8V5
Téléphone : 418 723-1255
Télécopieur : 418 722-0620
ADPJ-DP : Carole Bérubé
ADSRR : Michel Giguère
CSAR : Brigitte Bolduc
CSRAE : Luce Fortin
CSF : Marie-Josée Proulx

Membres du comité de direction :

Marie-Sylvie Bêche, DG
Denise Dufour, DSPQ
Claude Villeneuve, DSR
Éric St-Laurent, DPJ-DP
Martin Grenier, DRHSA

POUR SIGNALER LA SITUATION D'UN ENFANT À LA DPJ

418 723-1255 OU 1 800 463-9009

24 HEURES / 7 JOURS

Légende

ADSRR :	Adjoint à la DSR remplaçant
ADPJ-DP:	Adjoint au DPJ-DP
CSF :	Chef du service des finances
CSAR :	Chef des services d'accueil remplaçante
CSRAE :	Chef des services ressources-adoption-expertise psychosociale
CSP :	Chef des services de protection
CSPR :	Chef des services de protection remplaçant
CSR :	Chef des services de réadaptation
CSRR :	Chef des services de réadaptation remplaçant
DG :	Directrice générale
DPJ-DP :	Directeur de la protection de la jeunesse et directeur provincial
DSR :	Directrice des services de réadaptation
DRHSA :	Directeur des ressources humaines et des services administratifs
DSPQ :	Directrice des services professionnels et de la qualité

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

PRÉAMBULE

L'administration d'un établissement public fait en sorte que l'administrateur est sans cesse confronté à des choix qui ont une portée morale auxquels la perspective éthique apporte un éclairage. La question des valeurs se pose à l'administrateur d'une part à cause du pouvoir dont il est investi et d'autre part, à cause de son engagement à promouvoir l'intérêt général.

C'est dans cette perspective que s'inscrit ce Code de déontologie, privilégiant, au plan éthique, des valeurs et des pratiques propres à guider les administrateurs dans les décisions et les gestes administratifs visant l'accomplissement de la mission du Centre jeunesse. Il permet à l'établissement d'assurer à la population une gestion intègre et de qualité des fonds publics qui lui sont confiés.

Le présent Code présente les principales valeurs et principes éthiques qui fondent les pratiques auxquelles adhèrent les administrateurs du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent.

DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Le présent Code d'éthique et de déontologie identifie des principes éthiques et détermine des devoirs et obligations de conduite des membres du conseil d'administration dans l'exercice de leurs fonctions. Celui-ci tient compte des dispositions législatives et réglementaires prévues dans le Code civil, la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec ainsi que le Règlement no 3 du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent.

CHAMP D'APPLICATION

2. Le présent code a pour objet de :

- préciser les valeurs sur lesquelles reposent les relations entre les administrateurs;
- traiter des devoirs et obligations des administrateurs en exercice et après qu'ils cessent leurs fonctions;
- traiter de l'identification des situations de conflits d'intérêts et des mesures de prévention, en l'occurrence les règles relatives à la déclaration des intérêts;
- prévoir des mécanismes d'application du Code.

3. Tout administrateur du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent s'engage à respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le présent Code.

L'administrateur s'engage, en cas de doute, à agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'administrateur assume les mêmes obligations lorsque, à la demande de l'établissement, il exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre.

DÉFINITIONS

4. Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

a) « ADMINISTRATEUR » désigne un membre du conseil d'administration du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent, qu'il soit élu ou nommé.

b) « ÉTHIQUE » réfère à l'énoncé de propositions universellement valables sur l'action bonne et juste. L'éthique se situe donc au niveau des valeurs qui donnent sens à l'action bonne et juste.

c) « COMITÉ DE DÉONTOLOGIE » désigne le comité constitué par le conseil d'administration de l'établissement.

d) « DÉONTOLOGIE » correspond à un ensemble de devoirs et de comportements inhérents à l'exercice d'une fonction. Ces règles guident la conduite individuelle et collective.

e) « ENTREPRISE » désigne toute forme que peut prendre l'organisation, de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire qu'elle soit à but lucratif ou non lucratif.

f) « CONFLITS D'INTÉRÊTS » désigne toute situation où l'intérêt direct ou indirect de l'administrateur est tel qu'il risque de compromettre l'exécution objective de sa tâche, car son jugement peut être influencé et son indépendance affectée par l'existence de cet intérêt.

g) « PROCHE » désigne le conjoint légal ou de fait, l'enfant, le père, la mère, le frère et la soeur de l'administrateur. Cette notion englobe également le conjoint et l'enfant des personnes mentionnées précédemment ainsi que l'associé de l'administrateur.

VALEURS PRÉCONISÉES PAR LES ADMINISTRATEURS

a) Le respect : valeur qui s'exprime par l'écoute, l'acceptation des opinions différentes et la transparence ainsi que l'absence de dénigrement entre les membres à l'endroit du personnel.

b) Le travail d'équipe : chaque employé du Centre jeunesse fait partie d'un groupe ayant pour but commun la distribution de services de qualité à la population ainsi que la satisfaction dans l'accomplissement de son rôle. À ce titre, chaque membre du conseil d'administration contribue de par ses responsabilités et son esprit d'équipe à la réalisation des objectifs de l'établissement.

PRINCIPES, DEVOIRS ET OBLIGATIONS DE L'ADMINIS-TRATEUR DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

- L'administrateur agit dans l'intérêt de l'établissement et de la population desservie

À cette fin,

5. Il est sensible aux besoins de la population et prend en compte les droits fondamentaux de la personne.

6. Il s'assure de la pertinence, de la qualité et de l'efficacité des services dispensés.

7. Il s'assure de la participation, de la motivation, de la valorisation, du maintien des compétences et du développement des ressources humaines.

8. Il s'assure de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

- L'administrateur agit avec soin, prudence, diligence et compétence

- Au plan de la disponibilité et de la participation active :

9. Il se rend disponible pour remplir ses fonctions et prend une part active aux décisions du conseil d'administration.

Il comprend l'importance d'une participation active aux réunions, aux comités dont il fait partie de même que de l'accomplissement des mandats qui lui sont confiés.

- Quant à sa compétence :

10. Il s'assure de bien connaître et de suivre l'évolution de l'établissement; il se renseigne avant de décider et, au besoin, il évite de prendre des décisions prématurées.

- Quant à sa neutralité

11. Il se prononce sur les propositions en exerçant son droit de vote de la manière la plus objective possible. À cette fin, il ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote ou à quelque décision que ce soit.

- En ce qui concerne la confidentialité ou la discrétion à respecter :

12. Il fait généralement preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. De plus, il fait preuve de prudence et de retenue à l'égard d'informations confidentielles dont la communication ou l'utilisation pourrait nuire aux intérêts de l'établissement, porter une atteinte à la vie privée des gens ou conférer un avantage indu à une personne physique ou morale.

13. Il garde confidentiels les faits ou renseignements dont il prend connaissance et qui exigent, suivant la loi ou la décision du conseil d'administration, le respect de la confidentialité.

- Au plan des relations publiques

14. Il respecte les règles de politesse et de courtoisie dans ses relations avec les membres du conseil d'administration, avec le public et évite toute forme de discrimination ou de harcèlement prohibés par la loi.

15. Il s'efforce, dans les meilleurs délais, de toujours donner au citoyen l'information qu'il demande et qu'il est en droit d'obtenir; s'il ne peut le faire lui-même, il dirige le citoyen vers le service approprié de l'établissement.

16. Il adopte une attitude de retenue dans la manifestation publique de ses opinions, et ce, dans la visée et le respect des finalités du conseil d'administration.

• L'administrateur agit avec honnêteté et loyauté

17. Il agit de bonne foi au mieux des intérêts de la population desservie et de l'établissement.

• En ce qui concerne les risques de conflits d'intérêts

18. L'administrateur informe par écrit son intérêt au conseil d'administration lorsqu'il a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du conseil d'administration ou de l'un des établissements qu'il administre.

Il informe également par écrit le conseil d'administration de toute situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts.

De plus, il s'abstient de siéger et de participer à toute délibération ou décision lorsqu'une question portant sur l'entreprise dans laquelle il a cet intérêt est débattue.

Cependant, le fait pour cet administrateur d'être actionnaire minoritaire d'une personne morale qui exploite une telle entreprise visée ne constitue par un conflit d'intérêts si les actions de cette personne morale se transigent dans une bourse reconnue et si l'administrateur en cause ne constitue pas un initié de cette personne morale au sens de l'article 89 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1).

• À propos des biens de l'établissement

19. Il utilise les biens, les ressources ou les services de l'établissement selon les modalités d'utilisation reconnues et applicables à tous. Il ne peut confondre les biens de l'établissement avec les siens.

• Avantages ou bénéfices indus

20. Il se comporte de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions d'administrateur tant en son nom personnel que pour le compte d'autrui.

21. Il ne peut accepter ni solliciter aucun avantage ou bénéfice, directement ou indirectement, d'une personne ou entreprise faisant affaire avec l'établissement, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des expectatives en ce sens.

Notamment est considéré un avantage prohibé tout cadeau, somme d'argent, prêt à taux préférentiel, remise de dette, offre d'emploi, faveur particulière ou autre chose ayant une valeur monétaire appréciable qui compromet ou semble compromettre l'aptitude de l'administrateur à prendre des décisions justes et objectives.

22. Il ne reçoit aucun traitement ou autres avantages pécuniaires à l'exception du remboursement de ses dépenses faites dans l'exercice de ses fonctions aux conditions et dans la mesure déterminée par le gouvernement et précisée dans les politiques de l'établissement.

• Transparence

23. Il révèle tout renseignement ou fait aux autres membres du conseil d'administration lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir un impact significatif sur la décision à prendre.

• Interventions abusives

24. Il s'abstient d'intervenir dans le processus d'embauche du personnel, sous réserve du directeur général ou d'un cadre supérieur.

• Le directeur général dans l'exercice de ses fonctions

25. Il ne peut, comme directeur général et sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'établissement.

Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il renonce à cet intérêt ou, qu'après en avoir informé le conseil d'administration, il en dispose dans les délais fixés par celui-ci.

26. Il doit, comme directeur général, dans les 60 jours suivant sa nomination, déposer devant le conseil d'administration une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises susceptibles de conclure des contrats avec tout établissement. Cette déclaration doit être mise à jour dans les 60 jours de l'acquisition et, à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de sa nomination.

27. Il doit, comme directeur général, dans les 30 jours qui suivent la conclusion de tout contrat de services professionnels, déposer devant le conseil d'administration une déclaration écrite mentionnant l'existence de tel contrat conclu avec un établissement par une personne morale, une société ou une entreprise dans laquelle il a des intérêts pécuniaires.

28. Il doit s'interdire, comme directeur général, sous peine de déchéance de sa charge, d'accepter une somme ou un avantage direct ou indirect d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de sommes ou de dons dans le domaine de la santé et des services sociaux.

• L'exclusivité de ses fonctions

29. Il doit, comme directeur général, sous peine de déchéance de sa charge ou de suspension sans traitement et sous réserve des exceptions prévues à la loi, s'occuper exclusivement du travail de l'établissement et des devoirs de sa fonction. Cependant, lorsqu'il occupe un autre emploi, charge ou fonction, il doit produire, dans les 60 jours suivant sa désignation à cette fin et, à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de sa nomination, une déclaration écrite mentionnant l'existence de ce fait.

L'ADMINISTRATEUR, APRÈS LA FIN DE SON MANDAT

• L'administrateur agit avec prudence, discrétion, honnêteté et loyauté

À cette fin,

30. Il s'abstient de ternir, par des propos immodérés, la réputation de l'établissement et de toutes les personnes qui y oeuvrent.

31. Il ne fait pas usage, en tout temps, de l'information à caractère confidentiel qu'il a obtenue dans l'exécution ou à l'occasion de ses fonctions d'administrateur.

32. Il évite, dans l'année suivant la fin de son mandat, d'agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'établissement pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

33. Il se comporte de façon à ne pas tirer d'avantages indus, en son nom personnel ou pour le compte d'autrui, de ses fonctions antérieures d'administrateur.

MÉCANISMES D'APPLICATION DU CODE

• Demande d'examen

34. Toute allégation d'inconduite ou de manquement à la loi ou au présent Code visant un administrateur doit être transmise au président du *Comité de déontologie* ou, s'il s'agit de ce dernier, à tout autre membre du comité. La personne à qui cette allégation est transmise en saisit le comité qui doit alors se réunir, au plus tard, dans les 30 jours suivants.

Le comité peut également examiner, à sa propre initiative, toute situation de comportement irrégulier d'un administrateur.

• Examen sommaire

35. Lorsqu'une allégation lui est transmise en vertu de l'article qui précède, le président du comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute allégation qu'il juge frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi. Il doit cependant en informer les autres membres du comité, lors de la première réunion qui suit. Le comité peut alors décider d'enquêter quand même sur cette allégation.

• Information de l'administrateur concerné

36. Le comité doit informer l'administrateur visé des manquements reprochés en lui indiquant les dispositions concernées du Code. À sa demande et à l'intérieur d'un délai raisonnable, l'administrateur a le droit d'être entendu, de faire témoigner toute personne de son choix et de déposer tout document qu'il juge pertinent.

• Tenue d'enquête

37. Le comité décide des moyens nécessaires pour mener toute enquête relevant de sa compétence. L'enquête doit cependant être conduite de manière confidentielle et protéger, dans la mesure du possible, l'anonymat de la personne à l'origine de l'allégation.

• Transmission du rapport au conseil d'administration

38. Lorsque le comité en vient à la conclusion que l'administrateur a enfreint la loi ou le présent Code ou qu'il a fait preuve d'une inconduite de nature similaire, il transmet au conseil d'administration un rapport contenant un sommaire de l'enquête et une recommandation de sanction. Ce rapport est confidentiel et peut être transmis sur demande à la personne concernée.

• Décision d'une sanction

39. Le conseil d'administration se réunit à huis clos pour décider de la sanction à imposer à l'administrateur visé. Ce dernier ne peut participer aux délibérations ou à la décision mais il peut, à sa demande, se faire entendre avant que la décision ne soit prise.

• Sanctions prévues

40. Selon la nature et la gravité du manquement ou de l'inconduite, les sanctions qui peuvent être prises sont le rappel à l'ordre, la réprimande, la suspension, la destitution d'un officier ou le recours en déchéance de charge d'un administrateur. L'administrateur visé est informé, par écrit de la sanction qui lui est imposée.

• Engagements concernant ce Code

41. Dans les 60 jours de l'adoption du présent Code par le conseil d'administration, chaque administrateur doit produire l'engagement contenu à l'annexe A du présent Code.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 60 jours de son entrée en fonction.

Les administrateurs visés aux articles 17 et 18 doivent compléter la « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS » à l'annexe B.

Le directeur général doit remplir la « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS » à l'annexe C.

N.B. L'emploi des genres masculin et féminin des personnes désignées dans ce document fait référence aux membres en place lors de sa rédaction.

Fondation du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

La mission de la Fondation du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

La mission de la Fondation du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent est d'aider les jeunes sous la protection du Centre jeunesse à « Maintenir le cap », en favorisant la réalisation de l'une de leurs passions, en leur permettant de goûter au succès ou encore en développant un projet afin qu'ils deviennent des membres actifs, à part entière, de la société de demain.

FONDS	PROGRAMMES
Fonds dédié aux études	Distribution de matériel scolaire Mise à niveau d'ordinateurs Bourses d'études et de récompense à l'effort
Fonds dédié à l'apprentissage à l'emploi	Horticulture/Menuiserie Cuisine collective/Parc animalier
Fonds dédié aux projets novateurs	Volet culture, art et sport
Fonds de commandite	Socialiser
AIRE DE VIE FAMILIALE	Hôtellerie parentale/Observation directe Un pas vers l'autonomie/Supervision parentale
PROJETS ANNUELS	Noël des enfants/Un vélo pour l'été Un p'tit coeur au chaud/La route sans fin
RÉALISATIONS	CD « De l'Ombre à la Lumière » Patinoire, L'histoire de SOLO, *le lapin placé en famille d'accueil*
ÉVÉNEMENTS	Super party de crabe 5 à huîtres

Les moyens

Pour réaliser sa mission, la Fondation organise des activités de financement majeures annuellement, telles que le « Super party de crabe » et le « 5 à Huîtres ». Elle sollicite aussi régulièrement des organismes, des entreprises, des institutions financières ainsi que d'autres fondations vouées à la jeunesse. Ces activités permettent à la Fondation d'administrer ses fonds et de pouvoir appuyer des projets significatifs et porteurs d'espoir pour les jeunes de la région.

Réalisations 2011-2012

En 2011-2012, la Fondation a appuyé les efforts des jeunes suivis par le Centre jeunesse, entre autres, par la remise de programmes d'aide aux études ou d'apprentissage : bourses de reconnaissance à l'effort, bourse d'études au niveau professionnel, collégial et universitaire, distribution de matériel scolaire, programme de mise à niveau d'ordinateurs et distribution de matériel informatique. La Fondation a également soutenu les activités liées au « Noël des enfants » et au projet « Un vélo pour l'été ».

Le 4 novembre 2011, dans le cadre du Salon du livre de Rimouski, la Fondation du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent a procédé, en la présence de son auteure, madame Ginette Legendre, et du journaliste Harold Gagné, au lancement du livre « *L'histoire de Solo, le lapin placé en famille d'accueil* ». Il s'agit d'une initiative d'une famille d'accueil et de l'équipe du point de service du Kamouraska, financée par Desjardins. Ainsi, la Fondation a coordonné les actions menant à la publication d'un outil permettant d'expliquer, dans des mots d'enfants, une situation souvent vécue difficilement par les jeunes. D'autres centres jeunesse du Québec se sont procurés le livre en vue de son utilisation à des fins cliniques.

Des ateliers de menuiserie et de cuisine ont permis à des jeunes de développer des compétences en ébénisterie et des connaissances culinaires pratiques. Les activités liées à *La Route sans fin*, événement provincial réalisé en collaboration avec l'ACJQ, se sont tenues en juin 2011. La collaboration de la Fondation et des Jardins de Doris a permis d'offrir, pendant la saison estivale, des ateliers d'horticulture (potager et plantation d'arbres), de zoothérapie ainsi que les activités de la maison d'Hansel et Gretel à plusieurs jeunes suivis par le Centre jeunesse.

Dons

La Fondation du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent souhaite remercier tous ses précieux donateurs et collaborateurs qui au cours de l'année, et ce, depuis plusieurs années pour certains, contribuent à améliorer le quotidien des jeunes. Ces partenaires réalisent avec nous la mission de la Fondation de « Maintenir le cap » pour les jeunes, leur avenir et la réalisation de petits et de grands rêves!

Partenaires majeurs et souscripteurs

Merci!

- **Gouvernement du Québec**
- **Hôtel Rimouski**
- **Sports Experts Rimouski**
- **Club Rotary de Rimouski**
- **Groupe Alimentaire RTD (Colabor)**
- **Le Club Papetier**
- **TELUS**
- **Fondation Maurice Tanguay**
- **LA CAPITALE**
- **Ville de Rimouski**
- **METRO Plus Rimouski**
- **Molson**
- **Le Mouvement Desjardins**

Membres du conseil d'administration de la Fondation du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

- **Martin Grenier** *(président)*
- **Raynald Lavoie** *(vice-président)*
- **Martine Fugère** *(trésorière)*
- **Doris Tremblay** *(secrétaire)*
- **Jean-Philippe Nadeau**
- **Marie-Christine D'Amours**
- **Gaétan Desrosiers**
- **Réjean Doucet**
- **André Fournier**

La Fondation du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
287, rue Pierre-Saindon, 3e étage, C. P. 3500
Rimouski (Québec) G5L 8V5
Téléphone : 418 723-1255 | Télécopieur : 418 722-0620
Courriel : fondationcjbsl@ssss.gouv.qc.ca
Site Internet : www.centrejeunessebsl.com/fondation

Super Party de crabe

Avril 2012

5 à huîtres

Novembre 2011

Lancement du livre « L'Histoire de Solo, le lapin placé en famille d'accueil »

Novembre 2011

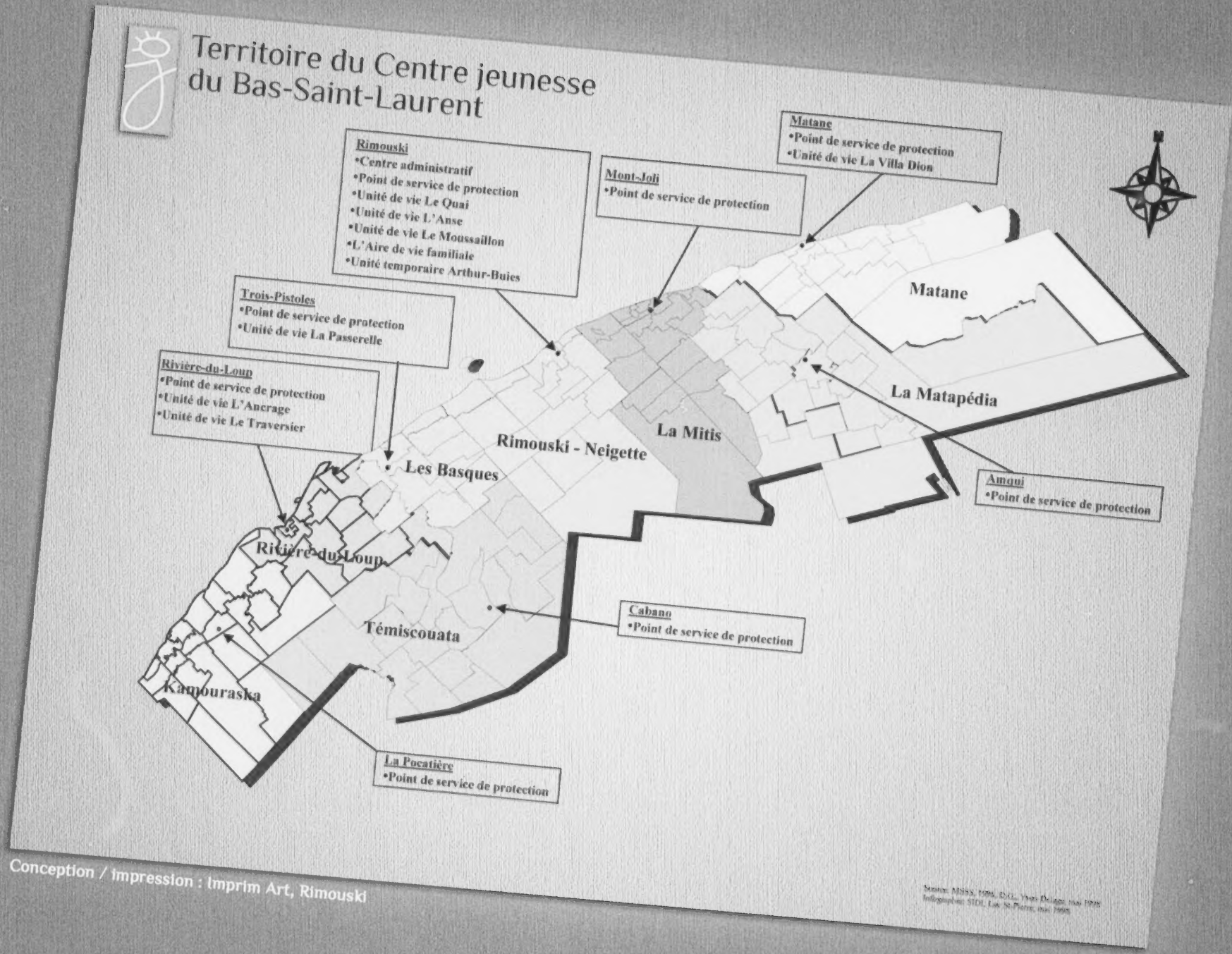

Conception / impression : Imprim Art, Rimouski